

ÉCONOMIE

Tassé
9,5%

Intérêt annuel composé
5 ans, garanti P.Q.

Tassé & Associés, Limitée
Valeurs mobilières

LE DEVOIR, LES SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 DÉCEMBRE 1994

PERSPECTIVES

Coter et être cotée

CBRS, DBRS, S&P et Moody's se battent à coup de AAA, Aaa, AA, AA+, A1, A+, A...

Jean Campeau respire mieux: Canadian Bond Rating Service (CBRS) peut bien aller se rhabiller, elle qui avait abaissé la cote du Québec de A+ à un simple A. Standard & Poor's a confirmé cette semaine la cote de crédit du Québec, un A+. Dans la petite guerre d'influence et de crédibilité que livre CBRS aux grandes agences américaines d'évaluation de crédit, la petite firme montréalaise crie au loup. Et fort. Comme si elle voulait les enterrer.

C'est à coup de petites lettres semées à tout vent que CBRS mène ses dérisoires assauts, des caractères utilisés de façon répétitive et issus d'un alphabet tellement limité qu'on dirait qu'il a été inventé par des êtres totalement dépourvus d'imagination: AAA, AA, AA+ ou -, B, BB, C, DD, le tout s'arrêtant à D. Comme toutes les agences de crédit, CBRS écrit, dans un style ennuyeux comme la pluie, des rapports qui se résument par des A ou des B, des C ou des D, répétés ou non, avec des plus ou des moins, ou sans. Les comptables, et les gens d'argent en général, ont aussi leur coquetterie.

Les choses se compliquent un peu quand on tente de comparer les différents systèmes de notation utilisés par ces experts du crédit. Standard & Poor's dit A+ quand la seule autre grande firme américaine d'évaluation de crédit, Moody's, dit A1, comme la viande ou les voitures d'occasion. Le premier dit AAA et l'autre fait dans la dentelle avec Aaa. Bref, on essaie de se distinguer comme on peut.

Au Canada, les deux agences d'évaluation de crédit, Dominion Bond Rating Service (DBRS), de Toronto, et Canadian Bond Rating Service (CBRS), de Montréal, font de même. Certes, le premier dit Dominion quand l'autre dit Canadian, un distinguo qu'aiment bien faire certains Canadiens anglais. Mais il y a plus dans cet univers unilingue: DBRS fait dans les *high* et les *low*. L'agence écrit AA *high* ou *low*, par exemple, selon son inspiration, tandis que CBRS fait dans les AA plus ou moins, sans qu'on soit sûr des liens qui unissent ces notations disparates. Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

De ces quatre agences d'évaluation de crédit, Standard & Poor's et Moody's sont évidemment les plus respectées, les plus crédibles. Parce qu'elles sont les plus anciennes, qu'elles disposent de moyens considérables et d'une armée d'analystes qui essaient partout dans le monde.

Non pas que ces deux firmes, qui exercent une forme de duopole mondial en matière d'évaluation de crédit, soient au-dessus de toute polémique. Dernièrement, ces monstres sacrés de la finance ont essuyé leurs premières critiques officielles de la part de la Réserve fédérale de New York qui a demandé aux investisseurs et aux organismes réglementaires de «faire preuve de davantage de prudence» à l'égard des notations de ces agences.

Des bavures, il y en a eu. En 1975, la ville de New York avait obtenu la cote A à la veille de se déclarer en cessation de paiement. On peut mentionner aussi l'écroulement de l'empire de Robert Maxwell survenu sans que les deux agences ne frottent les sourcils. Ou encore la déroute des caisses d'épargne américaines. Malgré tout, la crédibilité de ces deux firmes demeure très élevée auprès des investisseurs.

Quant à leurs pendants canadiens, DBRS et CBRS, elles jouissent d'une crédibilité certaine quant elles assignent des cotes à des titres d'entreprises ou de municipalités canadiennes qui ne sont pas suivies par les grandes agences américaines. Ça se gâte quand elles se mêlent d'émettre leurs vues sur des titres évalués par Standard & Poor's et Moody's. Dans ce cas, soit qu'elles font la même analyse que les grandes agences, et alors elles font œuvre inutile, soit qu'elles diffèrent d'opinion.

C'est le cas avec le Québec et Hydro-Québec. Qui pensez-vous que le gestionnaire de fonds, d'ici ou d'ailleurs, va croire? Moody's qui, lorsqu'elle porte un jugement sur le Québec, peut s'appuyer sur son évaluation de tous les États américains, de tous les pays souverains d'Europe ou d'Amérique latine, des rares républiques de bananes auxquelles de riches intérêts privés daignent prêter, ou bien, une petite société comme CBRS qui décrète, tonitruante, le Québec «sous surveillance» avec «perspectives négatives» pour aboutir finalement à une décade.

Car pour asseoir sa crédibilité, CBRS a opté de se faire plus sévère encore que les grandes agences. Question d'exposition, diront les cracks de la mise en marché. D'autant plus qu'il y a un public pour ça à Montréal et à Toronto, de ces nantis inquiets qui se délectent des sombres pronostics à l'endroit du Québec.

Mais à force de s'égosiller, de se vouloir plus grosses que le bœuf, ces petites agences locales pourraient en arriver à recueillir autant de crédibilité, quand elle s'expriment sur les finances publiques québécoises, qu'un Robert Lafferty, ce financier montréalais qui prédit catastrophe sur catastrophe pour un Québec nationaliste... depuis 25 ans. Comme dirait l'autre: si c'était vrai, ça se saurait.



Robert Lafferty

TRANSPORT AÉRIEN

Changement de cap

La nouvelle politique d'Ottawa et les négociations sur l'«open sky» avec les États-Unis provoqueront-elles un glissement vers le sud?

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

L'aviation civile canadienne plongera tête première dans l'international. Coup sur coup, Ottawa a déposé, cette semaine, sa politique canadienne sur le transport aérien international et a annoncé une reprise des négociations en vue d'engendrer cette osmose longtemps attendue entre les espaces aériens du Canada et des États-Unis. Le processus de libéralisation et d'internationalisation du transport aérien, riche en retombées, est enclenché, mais l'on craint qu'il n'entraîne, une fois complété, un glissement vers le sud de l'aviation civile canadienne.

Dans sa politique en matière de transport aérien international, le ministre des Transports Douglas Young insiste sur trois points:

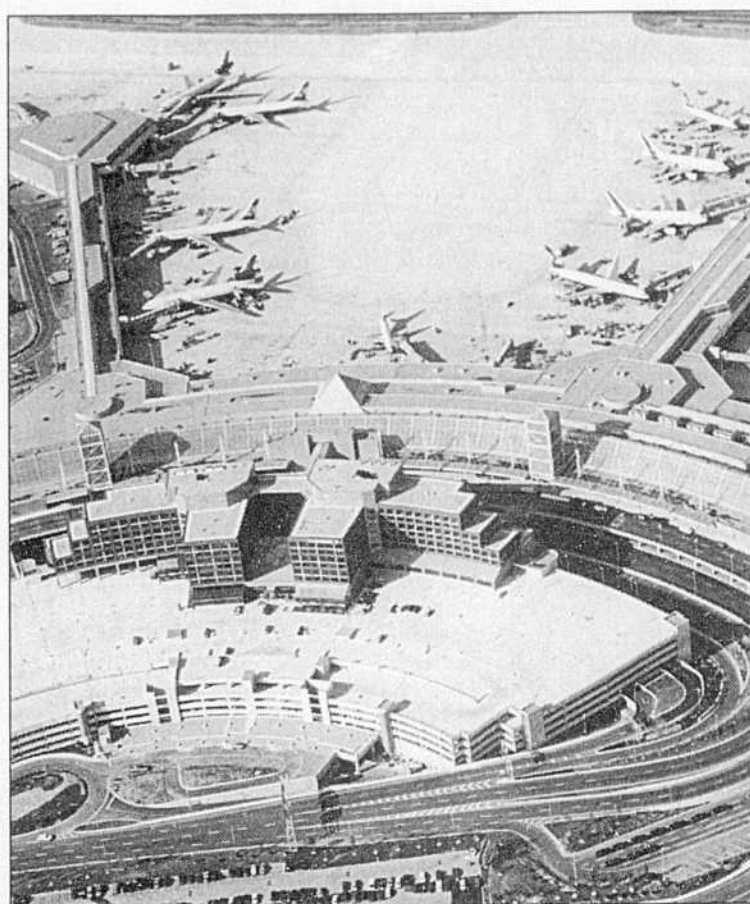
- utiliser le plus possible les droits du Canada pour l'exploitation de routes internationales, aux termes d'une nouvelle politique d'invalidation des autorisations inutilisées. C'est le principe du «use it or lose it», perçue comme une véritable manne potentielle pour nos aéroports, et pour Transports Canada. Selon les estimations, les services de navigation aérienne forceraient Ottawa à absorber un déficit de 200 millions \$ sur des revenus de 790 millions \$. La liste actuelle contient le nom de 37 pays avec qui le Canada a conclu une entente bilatérale et dont les droits de route sont inutilisés ou sous-utilisés;

- faciliter l'accès des transporteurs étrangers au Canada. Les transporteurs étrangers ne seront plus empêchés de desservir des routes canadiennes qui n'intéressent pas les transporteurs canadiens. Et tous les points de départ au Canada lui seront accessibles, à l'exception de Toronto;

- fournir aux consommateurs plus d'options pour leurs déplacements et améliorer la protection offerte à cet égard. Cette mesure vise essentiellement à rétablir un certain ordre dans le segment du vol nolisé en éliminant de facto les demandes de nouveaux transporteurs qui n'auraient pas les appuis financiers appropriés pour fournir des assurances raisonnables qu'ils peuvent s'acquitter de leurs obligations envers les consommateurs.

Droits illimités

Tous les transporteurs canadiens, réguliers et vols nolisés, sont englobés par cette politique, une politique qui écarte toutefois, pour un certain temps du moins, toute désignation multiple sur les routes internationales, à l'exception des destinations américaines. En termes concrets, pour les deux transporteurs nationaux, cette politique vient prolonger le monopole de Canadian International sur les régions à plus forte croissance de l'Asie tout en lui ouvrant les porte de la forteresse d'Air Canada



Les détracteurs de l'«open sky» craignent que les liaisons Vancouver-Toronto, Calgary-Toronto et Vancouver-Montréal n'en souffrent. Ci-dessus: l'aéroport Pearson de Toronto.

hors du pays: les États-Unis.

Dans le langage officiel, cette mesure d'exception vise à accorder au gouvernement fédéral la latitude requise afin d'entreprendre une nouvelle ronde de négociations sur l'«open sky» avec les États-Unis. Et le cadre à ces négociations est désormais défini. Sa mesure la plus importante: les transporteurs canadiens obtiendraient des droits de route illimités, immédiatement, de n'importe quel point au Canada vers n'importe quelle destination aux États-Unis. Les transporteurs américains se verraient accorder les mêmes droits sauf sur Montréal, Toronto et Vancouver. Ces trois villes seraient graduellement ouvertes aux transporteurs américains, selon une mesure transitoire de trois ans.

Tout serait ouvert, à tous, une libéralisation tous azimuts qui placerait les deux transporteurs nationaux canadiens en confrontation directe, tant sur leurs marchés nationaux qu'internationaux, avec les compagnies américaines et les transporteurs en vols nolisés.

Les plaidoyers en faveur du «ciel ouvert» pleuvent. Et les scénarios de retombées positives aussi. Pierre Lortie, président de la division avions régionaux de Bombardier, a déjà fait ressortir qu'un régime canado-américain libéralisé susciterait en 2002 un trafic de 24,2 % supérieur à ce qu'il serait dans un contexte de statu quo. Quelque 2,6 millions de passagers additionnels et des augmentations de revenus de 460 millions \$ (en dollars

de 1994) pour les transporteurs aériens pourraient ainsi naître de la «fusion» des espaces aériens entre les deux pays. Moins de correspondances, voyages écourtés et multiplication des liaisons directes venant faciliter les relations d'affaires et le tourisme viendraient s'ajouter à la liste des nombreux avantages.

«Des villes et des régions totalisant 95 millions d'habitants n'ont pas de liens aériens directs avec le Canada. Atlanta en est un exemple», avait fait remarquer M. Lortie, lors de son passage devant les membres de l'Association des MBA du Québec, le 11 octobre dernier. Le régime actuel donne à un transporteur l'exclusivité de certaines routes. «À titre d'exemple, USAir détient les liaisons Montréal-Buffalo et Montréal-Rochester mais ne les exploite pas, ce qui prive ces trois villes d'un lien direct.»

Sous le régime actuellement en vigueur, les transporteurs américains possèdent 57 liaisons entre les deux pays, contre 44 pour les compagnies aériennes américaines. Or, seulement 61 % de ces 111 routes sont desservies. Une modification, apportée en 1984 à l'accord bilatéral, ouvre le chemin à la desserte transfrontalière

de certaines villes «non attribuées» par des appareils de moins de 60 sièges. Cet élargissement a contribué à l'addition d'une trentaine de nouvelles liaisons.

M. Lortie a également fait remarquer que le transport aérien transfrontalier représentait 13 millions de passagers et générait des revenus de 2 milliards \$. «Les Canadiens comptent pour 55,1 % de ce trafic mais ne retiennent qu'à peine 31,6 % du marché total. Lorsque les liens sont directs entre deux villes, le partage du marché est d'environ 50-50.»

Une coalition représentant 32 communautés canadiennes et américaines a, pour sa part, déjà signé une étude faisant ressortir des retombées de plus de 10 milliards \$ en activités économiques d'une libéralisation des lieux, avec une création sous-jacente de 211 000 emplois.

Château fort

Si ces études parlent d'énormes retombées, leurs conclusions ne sont toutefois pas limpides quant au sens du mouvement des capitaux et à l'identité du pays bénéficiaire de la création d'emplois. Et les conclusions de ces études sont trop souvent muettes sur les craintes de voir les plaques tournantes américaines être privilégiées, au détriment des «hubs» canadiens.

Château fort d'American Airlines, principal actionnaire de Canadien, l'aéroport de Chicago, à lui seul, dessert pas moins de 25 destinations européennes et plus de 200 aéroports aux États-Unis. Ce sera forcément Toronto-Los Angeles en passant par Chicago, ou Calgary-Miami en passant par Dallas. Cette illustration peut s'étendre à l'infini. Pour les dénigreur de l'«open skies», il apparaît évident que les corridors Montréal-Chicago, Winnipeg-Chicago, Winnipeg-Denver, Ottawa-Chicago, Calgary-Chicago, Calgary-Denver ou encore Vancouver-Dallas vont proliférer, endommageant sérieusement le potentiel des liaisons Vancouver-Toronto, Calgary-Toronto ou Vancouver-Montréal. Une déviation vers Chicago de la navette Montréal-Vancouver peut facilement se faire dans un environnement de ciel ouvert, un tel déplacement venant menacer d'exportation 25 % du trafic intérieur. Déjà, 40 % du flot de circulation entre le Canada et le Japon passe par les portes américaines. Le déplacement, vers le sud, du cœur des activités, des gros porteurs et, par effet d'entraînement, des emplois afférents est susceptible de provoquer un glissement dans la même direction d'un marché, canadien, évalué à 8 milliards \$, dont 40 % provient des routes internationales.



Croissance modérée en octobre grâce à la consommation et au secteur manufacturier

Ottawa (PC) — Une hausse des dépenses à la consommation et une reprise de la production manufacturière ont permis à l'économie de poursuivre sa remontée à un rythme modéré, en octobre. Selon Statistique Canada, l'économie a connu une croissance de 0,2 % durant ce mois, maintenant ainsi le rythme établi en juillet.

«La croissance d'octobre a été concentrée dans le secteur manufacturier et dans le commerce de détail», d'expliquer l'agence fédérale. Par contre, l'économie a poursuivi une crois-

sance ralentie, car la moyenne de celle-ci s'établissait à 0,6 % par mois au début de l'année.

La majorité des économistes avaient toutefois prévu une croissance moins robuste, durant la deuxième moitié de l'année, après un premier semestre exceptionnel.

Le secteur manufacturier a regagné du poil de la bête, en octobre, connaissant une croissance de 1 %, contre une baisse de 0,1 % en septembre, tandis que le commerce au détail a fait un bond de 1,5 %, toujours en octobre.

«Cette forte augmentation a été réalisée en grande partie par les magasins à rayons et les supermarchés», explique Statistique Canada.

«Des gains consistants ont aussi été réalisés chez les commerçants de meubles et d'électroménager ainsi que chez les concessionnaires de véhicules à moteur.»

Ces hausses ont toutefois été constatées avant la dernière augmentation des taux d'intérêt, qui ont progressé d'un point de pourcentage, en décembre.

Dans la construction, l'activité a grim-

pé de 0,6 % en octobre, reprenant ainsi une partie du terrain perdu en septembre. L'agence fédérale ajoute par ailleurs qu'une baisse constante de production dans le secteur minier et les services publics a restreint la hausse de la croissance économique.

Aux prix de 1986, l'économie canadienne aurait produit des biens et services d'une valeur de 535,6 milliards \$ pour l'année, si la production portée sur l'année entière avait suivi le rythme d'octobre, contre 534,6 milliards \$ en septembre.



L'ALUMINIUM. MÉTAL LÉGER. MÉTAL RECYCLABLE. MÉTAL D'AVENIR. MÉTAL TRANSFORMABLE.

ÉCONOMIE

Semaine économique

CANADA

■ Croissance modérée

L'économie a connu une croissance de 0,2 % en octobre, maintenant ainsi le rythme établi en juillet. Aux prix de 1986, l'économie canadienne aurait produit des biens et services d'une valeur de 535,6 milliards \$ pour l'année, contre 534,6 milliards \$ en septembre.

■ Chute des prestations

Le nombre de personnes bénéficiant d'allocations de chômage a chuté en octobre à son niveau le plus bas depuis juillet 1989. Quelque 870 000 personnes ont reçu des prestations en octobre, soit 1,5 % de moins que le mois précédent. Les demandes pour l'année 1994, par ailleurs, sont 9,7 % moins nombreuses que l'an dernier, s'établissant à 2,3 millions.

■ Déficit en baisse à Ottawa

Le déficit du gouvernement fédéral s'est établi à 19,2 milliards \$ après les sept premiers mois de l'exercice financier 1994-1995. Il s'agit d'une baisse de 5,7 milliards \$ par rapport aux 24,9 milliards \$ de la période correspondante en 1993-1994.

■ Faible hausse du taux d'escompte

La Banque du Canada n'a haussé son taux d'escompte que de un centième mardi, le faisant passer de 7,03 à 7,04 %.

■ Le déficit officiel à 4,9 milliards \$ à Québec

Le déficit budgétaire officiel du Québec a été de 4,9 milliards \$ pour l'année financière terminée le 31 mars 1994 alors que la première estimation faisait état d'un déficit de 4,15 milliards \$. Les revenus totaux du gouvernement ont été de 36 milliards \$ et les dépenses, de 40,9 milliards \$.

■ Surplus de 1,7 milliard \$

La balance commerciale a dégagé un surplus de 1,7 milliard \$ en octobre, contre 1,4 milliard \$ le mois précédent. Les exportations ont atteint 19,4 milliards \$, contre 18,9 milliards \$ en septembre, et les importations se sont chiffrées à 17,7 milliards \$, contre 17,5 milliards \$ le mois précédent.

ÉTATS-UNIS

■ La consommation, principal moteur de l'expansion

Les dépenses de consommation ont progressé de 0,6 % en novembre et ce malgré la poursuite du mouvement de hausse des taux d'intérêt et une baisse de 0,1 % des revenus des ménages. En octobre, elles avaient progressé de 0,7 % alors que les revenus avaient augmenté de 1,4 %. Le taux d'épargne, calculé sur les revenus après-impôt, s'est situé à 4,1 % en novembre contre 4,9 % en octobre.

■ Hausse des biens durables

Les commandes de biens durables ont augmenté de 3,4 % en novembre après une baisse de 0,9 % (chiffres révisés) en octobre. À l'exclusion du secteur de la défense, elles ont augmenté de 3,9 %. Sans tenir compte des transports (sujets à de fortes fluctuations mensuelles), elles n'ont progressé que de 0,8 %.

■ Croissance révisée à la hausse

La croissance du produit intérieur brut réel a été révisée à 4 % au troisième trimestre, contre 3,9 % annoncé auparavant et 4,1 % au trimestre précédent. Le déflateur implicite des prix ne varie pas à 1,9 % après révision, contre 2,9 % au deuxième trimestre. Il s'agit de la seconde révision de la croissance du PIB.

COMMUNICATION

Des cadeaux de dernière minute

Pour gâter intelligemment un professionnel des communications ou simplement satisfaire votre curiosité.

Pub Story, album de Jacques Séguéla, publié aux Editions Hoëbeke, Paris. Prix: 98 \$.



Patrick Pierra

Pour une fois, le publicitaire français Jacques Séguéla ne présente pas sa dernière théorie personnelle. Il se contente de raconter 65 campagnes qui ont le plus marqué l'histoire mondiale de la publicité. De Nike à Perrier en passant par Dim et Coca-Cola, Séguéla rend hommage à des grandes créations. L'ouvrage est richement illustré de reproductions d'annonces.



Lecteur de CD REAL, de Panasonic. Prix: environ 500 \$ l'unité.

Le nec plus ultra ce Noël en matière de jeux vidéo. Le nouveau format 3DO utilise un processeur de 32 bits, donc plus puissant que ceux des consoles Sega Genesis et Super Nintendo. Les jeux sont vendus sous forme de CD. Le format 3 DO va-t-il s'établir comme une norme solide pendant plusieurs années? Rien n'est moins sûr. Mais actuellement, la console REAL est une de celles qui offrent le graphisme le plus saisissant. Et elle devrait dès l'an prochain, en ajoutant une pièce en option, lire des films enregistrés sur CD selon le format Vidéo CD; à condition que ce format s'implante effectivement.



Next Generation, mensuel publié par GP Publications, de Burlington en Californie. Prix d'un numéro en kiosque: 4,99 \$. Prix d'un abonnement d'un an: 39 \$.

Parmi les très nombreux magazines américains consacrés aux jeux vidéo, c'est l'un des seuls qui s'adresse aux adultes. Il a deux avantages: d'abord, il est lisible, ensuite, il est superbe. En fait, Next Generation est la nouvelle version américaine de Edge, un magazine anglais qui renouvelle depuis deux ans les normes de l'esthétique dans l'édition de magazines (dans une veine beaucoup plus classique, cependant, que le graphisme audacieux et débridé de plusieurs magazines consacrés à la musique Rock et à la folie du snowboard).



Ordinateur Newton MessagePad 110 d'Apple Computer. Prix: environ 700 \$.

Pour équilibrer le poids du téléphone cellulaire dans la poche gauche du veston, glissez un Newton dans la poche droite. La dernière version de ce mini-ordinateur portatif échappe à plusieurs critiques portées contre le modèle précédent. Son système de reconnaissance de l'écriture manuelle, notamment, a été amélioré. Pour les «jeunes cadres dynamiques», c'est un nouveau symbole de réussite.



Interactive Weekly, hebdomadaire publié par InterActive Enterprises, de Garden City dans l'état de New-York. Prix d'un abonnement d'un an: 100 \$. Tél.: (609) 829-9313.

Ce n'est peut-être pas le cadeau le plus excitant à faire, mais c'est sans doute le plus utile à consulter. Ce nouveau magazine professionnel traite exclusivement de l'économie et des technologies des nouveaux médias interactifs: CD-Rom, édition «en ligne», etc. Son traitement commence là où s'arrête celui du magazine Wired, davantage destiné au grand public (celui, du moins, qui s'intéresse aux nouvelles technologies de communications).



IMMOBILIER

Le fond du baril (bis)

Le tassement du crédit a tassé les acheteurs dans un coin

Il y a douze mois, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) indiqua, chiffrée à l'appui évidemment, que l'industrie de la construction venait de traverser la pire année depuis 1982. Les statistiques — 34 000 mises en chantier seulement — laissaient alors transparaître que cette activité économique était dans un état lamentable.

Tellement, ainsi que l'ont souligné M. Jacques Pelletier et M. Mario Vachon, économistes au sein de la SCHL, qu'on pensait avoir atteint le fond du baril. Autrement dit, que 1994 se terminerait sur une bien meilleure note que l'année antérieure. On prédisait une hausse d'au moins 3 % après une chute prononcée en 1993.

Les premiers mois de l'année, l'industrie de la construction adopta le rythme qu'avait prévu les économistes de la SCHL. En mars 1994, le nombre de mises en chantier avait fait un bond de 11 % dans la région de Montréal. Au cours de ce mois, on constate même qu'à l'ensemble du Québec les nouvelles constructions avaient progressé de 54 % par rapport à février.

Entraîné par cette embellie, le marché des maisons déjà existantes indiquait que le nombre de transactions avaient enregistré une hausse très marquée de 32 %. Tout allait comme sur des roulettes jusqu'à ce que les Américains aperçoivent à l'horizon, c'est le cas de la dire, des pressions inflationnistes.

Aussitôt qu'elle eut entrevu ce qu'elle considérait comme le fléau des fleaux, la Réserve fédérale ordonna une première, et salée, augmentation des taux d'intérêt. Il n'en fallait pas moins pour que la construction comme la revente changent de rythme.

Dès le mois de juin, on observait une chute de 17 % par rapport au mois de juin correspondant en 1993. Mario Vachon notait alors «qu'avec une charge additionnelle des mensualités hypothécaires allant jusqu'à 230 \$ pour une maison neuve de 110 000 \$, comparativement au creux des taux d'intérêt en mars dernier,

plusieurs premiers acheteurs se sont vus contraints de se retirer du marché».

En revanche, sur le front de la maison déjà existante cette majoration prit plus de temps à imprimer sa marque sur le cours des transactions. Après que le premier trimestre se soit terminé en affichant un niveau de transactions équivalent à ce qui prévalait avant la dernière crise économique, ce secteur de l'immobilier s'est ajusté à la nouvelle configuration des taux d'intérêt avec deux mois de retard. Une fois cela fait, son recul a été plus marqué que celui constaté sur le marché de la maison neuve mais sans jamais atteindre les niveaux enregistrés en 1993.

À l'automne, dure a été la chute. Surtout du côté des mises en chantier où une diminution de 6 % a été enregistrée à l'ensemble du Québec. À Montréal, c'était encore plus catastrophique. La hausse des taux s'était alors traduite par une chute de 31 % par rapport à septembre 1993. L'économiste Jacques Pelletier constata que «la tendance était nettement à la baisse et le resterait jusqu'à la fin».

En raison du tassement du crédit, le nombre de mises en chantier au Québec pour l'année 1994 sera vraisemblablement de 1 % inférieur à 1993. Autrement dit, 1994 aura été la pire des 13 dernières années. Quant au nombre de transactions, M. Vachon estime que dans le meilleur des cas l'année va se terminer par une baisse variant entre 1 et 2 %.

Pour 1995, le nombre de mises en chantier devrait progresser quelque peu par rapport à l'année qui s'achève. Selon les propos tenus par M. Vachon on devrait observer un renversement de tendance.

En ce qui concerne la région montréalaise, M. Pelletier estime que tant les mises en chantier que le marché de la maison déjà existante vont enregistrer des augmentations. Mais des augmentations faibles. Des augmentations maigres.



Boeing attend une amélioration de ses revenus au deuxième semestre avec la première livraison de son nouveau 777, prévue le 15 mai.

En 1995, les cieus seront plus cléments pour l'aéronautique

MARTIN WOLK
REUTER

Seattle — La crise de l'industrie aéronautique touchera vraisemblablement à sa fin en 1995, mais la reprise des commandes n'est pas attendue avant 1996 au plus tôt, estiment responsables et analystes.

La crise cyclique qui a débuté juste avant la guerre du Golfe de 1991 a contraint le numéro un mondial Boeing et ses concurrents McDonnell Douglas et Airbus Industrie à réduire production et effectifs.

Boeing, qui a réduit ses effectifs de plus de 25 000 personnes (18 %) au cours de ces deux dernières années, prévoit de nouveaux départs l'an prochain mais le p.-d.g. du géant de Seattle, Frank Shrontz, place ses espoirs sur 1996. «Mon espoir est que nous sommes arrivés à un plancher et qu'il va y avoir une amélioration», a-t-il déclaré lors d'une récente conférence de presse de fin d'année.

L'industrie internationale du transport aérien est en passe de renouer avec le bénéfice en 1994, après cinq années difficiles au cours desquelles elle aura perdu plus de 15 milliards \$ US.

Les transporteurs aériens sortent de la récession avec une trésorerie bien plus affectée que lors des précédentes crises cycliques, note Nick Heymann, analyste chez County Natwest Securities.

«Avec des conditions qui restent difficiles, les compagnies aériennes ne vont jamais réussir à dégager plus de 15 à 20 % de ce qui est nécessaire pour honorer le service de la dette sur les renouvellements de flotte, comparé à 40 % au cycle précédent», explique-t-il.

Les constructeurs croient cependant à une reprise de la demande dans les années à venir grâce au développement du transport aérien dans le monde. «Nous sommes optimistes pour le long terme», déclare ainsi Bill Messer, responsable du développement du marché à la division aviation commerciale de McDonnell Douglas.

«Les compagnies ne peuvent tenir à long terme avec des appareils anciens, elles perdraient leur compétitivité», explique-t-il. «La question n'est pas de savoir si elles renouvelleront leur flotte mais comment».

Les trois grands constructeurs devraient livrer moins de 400 avions en 1995, contre 450 environ cette année. À titre de comparaison, ils en avaient livré 768 en 1991. Bill Messer note que les chiffres de 1994 et 1995 sont bien inférieurs aux estimations à long terme, qui situent la demande à 550 ou 600 avions par an.

Si la production, et avec elle les revenus, devraient continuer de baisser en 1995, Boeing attend une amélioration au deuxième semestre avec la première livraison de son nouveau 777, prévue le 15 mai.

La commercialisation du plus grand bimoteur du monde permettra à la firme de Seattle de commencer à récolter les fruits des plus de quatre milliards de dollars investis dans ce projet.

Boeing et McDonnell Douglas tablent aussi sur le coup de pouce de l'Arabie Saoudite, qui a promis de commander pour 6 milliards \$ US d'appareils aux deux constructeurs américains.

1995, enfin, verra la poursuite des grandes manœuvres pour se positionner sur le futur marché des très gros porteurs. Boeing et Airbus discutent depuis deux ans d'un projet commun de super-jumbo, mais le consortium européen prépare parallèlement un projet séparé, baptisé l'A3XX, tandis que Boeing n'exclut pas la possibilité d'une version agrandie de son 747.

McDonnell Douglas planche aussi sur un avion d'une capacité maximale de 580 passagers.

Les analystes, qui ne pensent pas qu'il existe un marché suffisant pour absorber plusieurs modèles de super-jumbo, jugent peu probable qu'un très gros porteur voie le jour en 1995 ou soit commercialisé avant la fin du siècle.

TAG Heuer
FABRICATION SUISSE 1860

La série 6000

Acier micro-billé
et or 18 carats

Étanches à l'eau
jusqu'à 200 mètres.

Joaillier Lou Goldberg
1215, avenue Greene, Westmount
Téléphone : (514) 935-4612

NOURAIE

La plus grande sélection de tapis persans

Tapis de qualité supérieure
Tapis neufs, semi-antiques et antiques

OGILVY

CINQUIÈME ÉTAGE
1307 OUEST, RUE STE-CATHERINE, MONTRÉAL (514) 842-7711 POSTE 325

Bijouterie GAMBARD

Vente et service technique
630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville
866-3876
AGENT OFFICIEL ROLEX

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
+2.30	+10.48	+18.51	-0.01	-0.60
2052.29	4193.20	3833.43	71.46	380.40

ÉCONOMIE

FINANCE

Liste de vérification de fin d'année

À une semaine d'une nouvelle année fiscale, et entre deux fins de semaine consacrées aux festivités, une petite vérification s'impose aux particuliers contribuables pour ne pas, ainsi, laisser entre les mains du fisc des déductions qui leur seraient autrement permises. Cette liste sommaire a été établie à partir des éléments de planification fiscale de fin d'exercice énumérés par les cabinets d'experts-comptables Richter, Usher & Vineberg et Schwartz Levitsky Feldman.

Abris fiscaux

Dernière semaine pour les achats d'abris fiscaux tels les actions émises dans le cadre du régime d'épargne-actions du Québec, les actions accréditées et les SPEQ. L'achat d'actions admissibles à un REA donne droit, au Québec, à une déduction variant entre 50 et 100 % du coût d'acquisition, jusqu'à un maximum de 10 % du revenu. Les titres ainsi achetés doivent être conservés pendant les deux années d'imposition suivant l'année d'acquisition. Les titres vendus en deca de cette période minimale de détention peuvent être remplacés par d'autres actions admissibles.

Les rares personnes encore titulaires des défunts régimes enregistrés d'épargne-logement (REEL) doivent, pour leur part, utiliser leurs fonds pour acheter des meubles ou une maison admissible. Les fonds pouvaient être laissés à l'intérieur d'un REEL pendant 20 ans à compter de la mise sur pied du régime, en 1974. Les fonds non retirés et non utilisés à leurs fins avant 1995 pourraient devoir être inclus au revenu total du contribuable.

Fractionnement du revenu

Des crédits d'impôts et des prestations sont réduits ou récupérés lorsque le revenu net du contribuable dépasse un certain plafond. Les surtaxes et l'impôt minimal de remplacement sont également fonction d'un revenu minimal. Le contribuable doit donc prévoir un fractionnement de son revenu, un transfert d'une partie de ce revenu à son conjoint, à un enfant mineur ou à une fiducie créée en faveur de cet enfant si le revenu s'approche ou dépasse les plafonds fixés.

Déductions et crédits

Pour être déductibles en 1994, les frais financiers relatifs aux placements doivent être payés avant le 31 décembre. Même constat pour les dons de charité et les frais médicaux, alors que la stratégie contraire s'applique aux contributions politiques, ces dernières étant soumises à un plafond.

REER et gain en capital

Aux lendemains du 31 décembre 1994, l'attention sera portée sur les contributions à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et à l'exonération de 100 000 \$, à vie, sur le gain en capital. Dans le cas des REER, les achats effectués jusqu'au 1er mars donnent droit à une déduction pour 1994. Quant aux mesures transitoires touchant l'exemption sur le gain en capital, un choix devra être fait au plus tard le 30 avril, après quoi tout choix tardif sera frappé d'une pénalité.

La contribution maximale à un REER pour 1994 est limitée à 18 % du revenu gagné en 1993 jusqu'à un maximum de 13 500 \$, moins le facteur d'équivalence pour 1993. Un petit conseil: bougeons avant le prochain budget fédéral, devant être déposé quelque part vers la fin de février. Au cas où... Les restrictions imposées dans le cadre de ces exercices budgétaires sont rarement rétroactives.

Le gain en capital, pour sa part, ne bénéficie plus de l'exemption de 100 000 \$ depuis le 22 février dernier. Ainsi, tout placement ou tout bien acheté après cette date et laissant miroiter un gain en capital imposable ne pourra plus faire appel à cette exonération. Mais une mesure transitoire s'applique aux éléments d'actif acquis avant cette date et non vendus. Un choix, impliquant une disposition présumée en date du 22 février dernier, pourrait ainsi être annexé à la déclaration de revenus du contribuable qui aura pris soin, au préalable, de mesurer s'il ne perd pas au change, s'il ne compromet pas son droit aux différents crédits d'impôts en voulant se constituer une «réserve de déductions» pour gain en capital futur.

Il est généralement reconnu qu'un tel choix n'est pas sans coût pour un contribuable ayant un revenu inférieur à 70 000 \$.



Gérard Bérubé

On tire à boulets rouges sur Desjardins

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La décision de la Fédération des caisses populaires Desjardins de porter en appel la décision permettant aux ex-agents du Permanent de réclamer leurs commissions a suscité de vives réactions. La Chambre immobilière du Grand Montréal et le syndicat FTQ ont tiré à boulets rouges hier sur l'institution financière, l'accusant de fouler du pied la mission sociale qu'elle se targue pourtant d'avoir.

«Cette décision est d'orientation et d'inspiration sociale fort douteuse», a lancé Clément Godbout, président du FTQ. Pour le syndicat, il est inconcevable qu'une grande entreprise comme Desjardins, qui déclare agir pour le mieux-être de l'ensemble du Québec, puisse continuer à se battre légalement pour appuyer, défendre et mettre en place cette fermeture sauvage du Permanent. M. Godbout a lancé un appel au ministre du Revenu l'exhortant à intervenir auprès de Desjardins «pour que les personnes impliquées reçoivent leur dû».

La Chambre immobilière du Grand Montréal a accentué cette polarisation en faisant diverses parties impliquées en allant jusqu'à remonter aux intentions du fondateur du Mouvement, Alphonse Desjardins. «Le Mouvement Desjardins ne peut avoir posé ce geste. Cette décision est en contradiction avec les valeurs qu'ils ont toujours véhiculées, soit la protection du petit épargnant», a déclaré Louis Chénier, vice-président exécutif et directeur général de la

Chambre.

La décision rendue le 15 décembre dernier par le juge André Gervais accordait aux ex-agents du Permanent le droit de récupérer les commissions liées aux transactions immobilières effectuées au printemps 1993, retenues par la Fédération des caisses populaires Desjardins de Québec et par la Caisse populaire des Laurentides au moment de la mise en faillite du courtier. Les sommes en jeu dépassaient les 8 millions \$.

En mai 1993 ces institutions du Mouvement Desjardins avaient saisi, à titre de principaux créanciers, toutes les commissions des 1100 agents œuvrant alors au sein des 38 succursales du Permanent. Desjardins avait accusé cette firme de courtage à la faillite après qu'elle eut accumulé des arriérés de 9 millions \$.

Jeudi, Desjardins annonçait avoir interjeté appel. «Les principaux

points de droits que Desjardins entend faire réviser par la Cour d'appel concernent le statut d'employeur attribué au syndic après la faillite et la date de naissance des commissions dues aux courtiers», peut-on lire dans le communiqué émis. Au-delà du discours juridique, «Desjardins est d'avis que ce jugement bouleverse les droits fondamentaux des créanciers dans le domaine du courtage immobilier. L'impact est majeur pour l'ensemble des institutions

financières puisque le jugement porte atteinte aux garanties normalement acquises pour ce type d'entreprise. Conséquemment, le financement des firmes de courtage immobilier deviendrait presque impossible si un tel jugement était maintenu.»

Selon les calculs de Desjardins, l'impact financier «pour les 450 agents réguliers concernés» serait de l'ordre de 2,5 millions \$, et non de 8 millions \$.

«Il est grandement temps que le Mouvement Desjardins réajuste son discours afin d'être cohérent avec les gestes qu'il pose», a répliqué Louis Chénier. «Dans un tel contexte et devant un tel acharnement, la Chambre immobilière du Grand Montréal compte mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour supporter l'ensemble de ses membres (...) afin que justice soit rendue.»

Pour la FTQ, «la priorité, c'est de faire en sorte que tous se voient attribuer les montants auxquels ils ont droit. Le Permanent a agi sauvagement envers son monde et Québec doit intervenir tout de suite.»

Chez Desjardins, qui agit dit la Fédération de Québec, avec le souci de protéger avant tout l'épargne de près d'un million de membres, on n'entend formuler aucun commentaire supplémentaire, «compte tenu que ce dossier est maintenant pendante devant la Cour d'appel.»

La FTQ juge
«d'orientation
et
d'inspiration
sociale fort
douteuse»
la décision
d'en appeler
du récent
jugement

Cadillac Fairview se place sous la protection des tribunaux

Toronto (PC) — Aux prises avec des difficultés financières, Cadillac Fairview, le promoteur immobilier propriétaire de quelques-uns des immeubles commerciaux les plus connus au pays, a demandé hier la protection de la cour contre ses créanciers.

La compagnie a pris cette décision après avoir résisté temporairement à une tentative de la firme de courtage new-yorkaise Goldman Sachs qui souhaitait lundi la placer sous la même protection des tribunaux.

Des pourparlers ont eu lieu durant la semaine, mais Cadillac Fairview a déclaré hier qu'elle avait décidé de demander la protection de la cour comme le prévoit la Loi sur les arrangements des sociétés avec leurs créanciers.

«Une fois que la boule a été lancée lundi, il nous a été impossible de l'arrêter», a expliqué Patrick Howe, le porte-parole de Cadillac Fairview.

M. Howe a ajouté que la compagnie avait estimé qu'elle aurait beaucoup de mal à en venir à une entente avec les investisseurs, et que d'autres créanciers pourraient bien s'acharner sur la société lorsqu'ils réaliseraient dans quelle position se trouvait la firme. «Nous nous sommes rendu compte que la bonne volonté dont avaient fait preuve bien des gens était menacée, qu'il était nécessaire de faire appel à un arbitre pour trouver un bon arrangement», a-t-il dit.

Cadillac Fairview cherche à obtenir la restructuration de sa dette de 3 milliards\$. Goldman Sachs et ses associés en détiennent environ 290 millions\$, ou 28%, de près d'un milliard\$ de dettes non garanties.

Le fait de placer la compagnie sous la protection de la cour conformément à la loi signifie que les créanciers ne peuvent pas avoir recours à une saisie tant que la protection est en vigueur. Et cela donne aux créanciers de toutes catégories le droit de voter sur tout projet de restructuration proposé.

Les représentants des deux compagnies et d'autres groupes se trouvaient hier après-midi dans la salle d'audience d'un tribunal de Toronto pour aplanir d'éventuelles difficultés.

Cadillac Fairview a demandé que l'ordonnance de la cour demeure en vigueur jusqu'au 28 avril. La compagnie entend présenter un plan de restructuration aux actionnaires d'ici le 3 mars, présentation qui devrait être suivie d'un scrutin d'ici le 24 mars.

Voici quelques-unes des propriétés de Cadillac Fairview:

■ **Montréal:** Place Montréal Trust; Fairview Pointe Claire; Carrefour Laval; Les Galeries d'Anjou; Les Promenades Saint-Bruno.

■ **Toronto:** Eaton Centre; Toronto Dominion Centre; Woodbine Centre; Cederbrae Mall; Don Mills

Shopping Centre; Fairview Mall; Hillcrest Mall; Yonge Corporate Centre.

■ **Winnipeg:** Portage Place.

Regina: Cornwall Centre.

Calgary: North Hill Shopping Centre; Market Mall; Northland Village.

■ **Vancouver:** Pacific Centre.

■ **Victoria:** Victoria Eaton Centre.

■ **Kamloops:** Aberdeen Mall.

■ **États-Unis:** Des centres commerciaux et des bureaux à White Plains, dans l'État de New York; à Dover, dans le Delaware; à la Nouvelle-Orléans; à Atlanta; à Jackson, dans le Mississippi; un peu partout en Californie.

La dette à long terme du Mexique est placée sous surveillance

New York (AFP) — Standard & Poor's, la firme de notation financière de Wall Street, a annoncé hier qu'elle abaissait la note attribuée au peso mexicain et la mise sous surveillance avec implication négative de la qualité de la dette à long terme en devises étrangères du Mexique. Quelque 30 milliards \$ US de dettes sont affectés par ces mesures.

Ces décisions reflètent les difficultés grandissantes du Mexique pour financer le déficit de sa balance des comptes courants après la forte dépréciation du peso ainsi que les incertitudes croissantes sur la politique économique du pays.

Ces facteurs pourraient affaiblir la reprise économique en cours au Mexique, augmentant du même coup le défi politique déjà difficile auquel est déjà confrontée l'administration Zedillo, souligne S & P dans un communiqué.

S & P relève également que malgré la solidité des finances publiques du pays, la dépendance du Mexique des capitaux étrangers tré sibles à la confiance de leurs détenteurs, force le Mexique à suivre des politiques économiques très conservatrices.

La mise en oeuvre au cours des prochaines semaines d'un resserrement de la politique monétaire et budgétaire devrait commencer à restaurer la confiance des investisseurs et stabiliser la qualité de du crédit du Mexique, ajoute S & P.

Réorganisation dans Saint-Sauveur

Un peu plus de 900 000 actions classe B de Mont Saint-Sauveur International, représentant 12,5 % des actions de cette catégorie ou 10,5 % des actions classe A et B émises et en circulation, ont été rapatriées par Mitzi Dobrin, une des héritières Steinberg.

Aux termes d'un placement privé, l'entreprise contrôlée majoritairement par Mme Dobrin a repris ce bloc d'actions détenu qu'elle partageait auparavant au sein de Les Placements Optimite. La transaction s'est faite au prix unitaire de 1,10\$.

Le trafic aérien régulier a augmenté de 7 % en 1994

AGENCE FRANCE PRESSE

Le trafic régulier total (intérieur et international) des compagnies aériennes a progressé de 7 % en 1994, a annoncé l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) dans un communiqué diffusé hier.

Selon les estimations de l'OACI, le trafic régulier international des compagnies aériennes aurait augmenté d'au moins 10 % en 1994. Sur leurs services réguliers, intérieurs et internationaux, les compagnies des 183 États membres de l'OACI ont transporté environ 1,18 milliard de passa-

gers et près de 19 millions de tonnes de fret en 1994, précise le communiqué.

Le trafic de passagers exprimé en passagers-kilomètres a globalement augmenté de 5 % en 1994, soit 3 % sur les services intérieurs et 8 % sur les services internationaux, ajoute le communiqué.

«Un des aspects encourageants des résultats du trafic... est que la croissance de l'offre a été maîtrisée», note l'OACI en ajoutant que le taux d'occupation est passé à 67 %, en «augmentation sensible pour la première fois depuis 1988».

Livraisons mondiales de micro-ordinateurs

Compaq détrône IBM et Apple

Framingham (AFP) — Compaq Computer a détrôné les géants IBM et Apple en tête des livraisons mondiales de micro-ordinateurs pour 1994, selon une étude de la firme de conseil spécialisée International Data publiée hier.

Au total, les livraisons de micro-ordinateurs ont bondi de 27 % à 48,5 millions d'unités, selon International Data, soit quasiment le double des attentes de la plupart des analystes. Aux États-Unis, premier marché mondial, les livraisons ont augmenté de 23 %.

Compaq a vendu 4,8 millions de micro-ordinateurs, selon les projections de la firme de conseil basée à Framingham (Massachusetts). Le fabricant de Houston (Texas) s'est octroyé une part de marché de 10 %, contre 8,3 % et une place de troisième en 1993.

L'autre grand gagnant est Packard Bell, qui passe de la septième à la quatrième place avec 2,3 millions d'unités et une part de marché de 4,7 % contre 2,9 % il y a un an.

IBM glisse à la deuxième place, avec des ventes inchangées par rapport à 1993 à 4,2 millions de machines et une part de marché qui passe de 11,2 % à 8,7 %. IBM a été confronté à de gros problèmes de stocks face à la demande inattendue, notamment pour certains modèles comme l'Apiva.

Apple rétrocede à la troisième place, malgré une augmentation de 12 % de ses ventes à 4,1 millions de micro-ordinateurs notamment grâce à sa nouvelle ligne de machines basées sur le processeur de nouvelle génération PowerPC. Mais sa part de marché s'est érodée à 8,5 % contre 9,6 % l'année dernière.

Le bénéfice de Socanav en baisse

Au cours du premier trimestre clos le 31 octobre 1994, Socanav a dégagé un bénéfice net de 522 000\$, ou de 2 cents par action, en baisse de 71 % par rapport à celui de 1,8 million\$ (8 cents l'action) réalisé au premier trimestre de 1993. Ses revenus ont reculé de 9 %, de 15,6 millions\$ à 14,2 millions\$.

L'entreprise a attribué ces réductions à divers aléas de nature technique survenus sur certains navires présents sur la scène internationale.

Dans un autre ordre d'idées, Socanav précise qu'elle s'est portée acquéreur, le 12 décembre dernier, d'un 15e navire.

RÉSIDENCES
DE PRESTIGE

985-3322



CARRIÈRES ET PROFESSIONS

JOURNALISTE PUPITREUR

Le Devoir recherche des candidatures pour un poste de journaliste affecté à des tâches de pupitre. Le candidat choisi travaillera à temps partiel.

Il devra avoir une expérience de journaliste, connaître le travail de pupitre, maîtriser le logiciel de mise en page Quark Xpress, avoir une bonne connaissance de la langue française.

Faire parvenir les dossier de candidature avant le 16 janvier 1995 à:

Bernard Descôteaux
Rédacteur en chef
LE DEVOIR
2050, rue De Bleury
Montréal (Québec)
H3A 3M9

AAAB
ERNST & YOUNG

EXPERT EN FINANCEMENT À L'ÉTRANGER

AAAB/Ernst & Young, une filiale de Caron Bélanger Ernst & Young est à la recherche d'un «Expert en financement» pour une affectation à long terme à l'étranger prévue pour le début du mois de janvier 1995. Une expérience en montage d'institutions de financement (prêts bancaires, capital de risques, etc.) est primordiale.

Le ou la candidat(e) devra posséder une formation universitaire en finances et idéalement avoir de l'expérience en Afrique.

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae de façon urgente à l'adresse suivante:

AAAB
ERNST & YOUNG

3400, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3Z 3E8
Référence: Dossier no 93-014

C O U P D'Œ I L S B O U R S I E R S

Un peu de tout

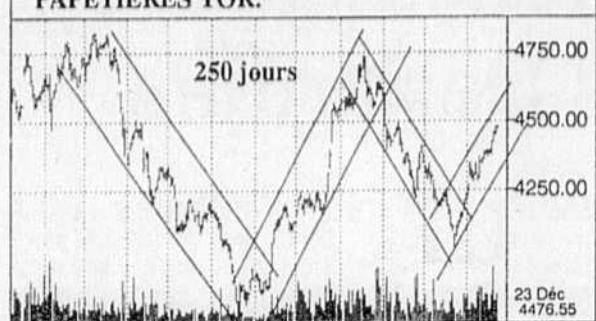
MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Un peu de tout s'il vous plaît, c'est ce qu'on entend souvent lors des repas de Noël en famille. C'est ce que la Bourse nous offre aussi pour le temps des fêtes. Tout d'abord, c'est encourageant au moins de voir que les tendances haussières à long terme ont tenu le coup. L'indice industriel Dow Jones reste faiblement haussier.

A Toronto, le TSE 300 fait de même. Aucun nouveau coup de force à la hausse n'est perceptible. Le marché canadien demeure moyennement haussier. Moyennement, parce qu'une partie des secteurs seulement sont techniquement considérés haussiers. La majorité des autres attirent les investisseurs mais pas au plus haut point. Il y a donc les secteurs de tête qui, malgré le fait qu'ils semblent plafonner quelque peu, n'ont pas encore vraiment commencé à se corriger. Certains ont encore donné de petites hausses et les autres sont restés stables sans fléchir. Ce groupe est formé des forestières, des industriels, des mines, des banques, des transports et de la gestion, qui traverse légèrement sa tendance baissière. Les aurifères ne confirment pas encore leur élan haussier mais tout n'est pas perdu.

Il reste à surveiller la direction de la sortie de la formation horizontale actuelle. Une sortie du prix à la hausse confirmerait le mouvement haussier mais une percée à la baisse rendrait le secteur baissier à nouveau. Le secteur pétrolier est le plus négatif des secteurs pour le moment avec les immobilières qui bataillent avec lui pour le titre du secteur le plus pourri en 1994. On devrait avoir plus de précision entre les deux Fêtes à savoir si le marché débutera l'année en lion. Évitez les secteurs en difficulté de l'année à tous les amants de la Bourse.

PAPETIÈRES TOR.



INDUSTRIELS TOR



MINES & MÉTAUX TOR.



SERVICES FINANCIERS TOR.



TRANSPORTS TOR.



DOW JONES INDUSTRIELS



BOURSE DE TORONTO TSE 300



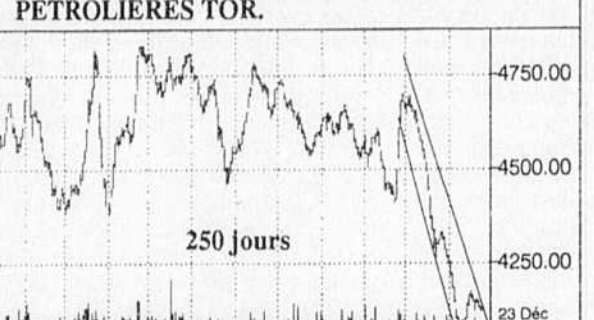
GESTIONS TOR.



AURIFÈRES TOR.



PÉTROLIÈRES TOR.



IMMOBILIÈRES TOR.



DECISION-PLUS

Demandez notre vidéocassette GRATUITE
pour apprendre à mieux investir

(514)392-1366

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
BOURSE DE MONTRÉAL				
XXM:Indice du marché	5492	2052.29	+2.30	0.1
XCB:Bancaire	2240	2500.13	-	-
XCO:Hydrocarbures	696	1532.21	-2.26	-0.1
XCM:Mines et métaux	1681	2733.82	+5.76	0.2
XCF:Produits forestiers	1332	2614.11	+17.37	0.7
XCI:Bien d'Équipement	1345	1920.22	+3.45	0.2
XCU:Services publics	561	1924.91	+4.93	0.3

BOURSE DE TORONTO				
TSE 35	5161	223.05	+0.35	0.2
TSE 100	*	255.91	+0.62	0.2
TSE 200	*	246.90	+0.73	0.3
TSE 300	14135	4193.20	+10.48	0.3
Institutions financières	1709	3197.78	+2.12	0.1
Mines et métaux	850	4156.19	+5.18	0.1
Pétrolières	1457	4123.27	-6.82	-0.2
Industrielles	2205	2756.29	+13.15	0.5
Aurifères	1472	9179.66	+8.49	0.1
Pâtes et papiers	2502	4476.55	+23.30	0.5
Consommation	744	6503.36	+8.81	0.1
Immobilieres	384	2100.25	+3.97	0.2
Transport	387	4898.80	+26.70	0.5
Pipelines	58	3780.91	+0.85	0.0
Services publics	781	3404.71	+21.14	0.6
Communications	697	4210.66	+66.86	0.8
Ventes au détail	434	3483.85	-4.11	-0.1
Sociétés de gestion	249	4822.26	+28.43	0.6

BOURSE DE VANCOUVER				
Indice général	19267	744.02	+7.46	1.0

MARCHÉ AMÉRICAIN				
30 Industrielles	18373	3833.43	+18.51	0.5
20 Transports	4380	1434.54	+24.69	1.8
15 Services publics	2221	181.19	-0.79	-0.4
65 Dow Jones Composite	24975	1268.41	+9.31	0.7
Composite NYSE	*	250.95	+0.24	0.1
Indice AMEX	*	400.09	+1.68	0.4
S&P 500	*	459.83	+0.15	0.0
NASDAQ	*	742.19	+2.85	0.4

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
WESTAR GROUP LTD	1535	0.18	0.17	0.17	-	-
BREAKWATER RES	955	0.12	0.10	0.12	+0.01	9.1
PWA CP	805	0.44	0.43	0.44	+0.01	2.3
PRINCETON MNG CP	746	0.99	0.90	0.99	+0.09	10.0
DOMTAR INC	581	10.13	9.88	9.88	-	-
NORANDA INC	573	26.00	25.75	26.00	-0.13	-0.5
TEE-COMM	529	5.50	4.90	5.25	+0.55	11.7
AMER BARRICK RES	528	30.38	30.13	30.13	-	-
CSN RES LTD	507	2.65	2.60	2.60	-	-
CDN JOREX LTD	500	1.10	1.10	1.10	+0.05	4.8

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL						
Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
ORIENT RES INC	1483	0.18	0.13	0.17	+0.05	41.7
FREESTAR RES INC	494	0.81	0.56	0.74	+0.24	48.0
GRANISKO RES INC A	443	1.14	0.94	1.10	+0.30	37.5
CONSL OASIS RES	370	0.29	0.22	0.27	+0.05	22.7
CDN IMPERIAL BK	320	34.25	34.13	34.25		
AIR CANADA WT	275	2.80	2.68	2.75	+0.02	0.7
BANK OF MONTREAL	259	26.88	26.63	26.88	+0.13	0.5
NOVA CP	233	13.25	13.13	13.25		
BOMBARDIER INC B	225	25.00	24.50	25.00	+0.13	0.5
MORGAN	200	4.00	4.00	4.00		

M O N T R É A L H E B D O M A I R E

52 dern. sem.						52 dern. sem.						52 dern. sem.						52 dern. sem.					
Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Clôt.	Volume	Haut	Bas	Clôt.	Var.	Clôt.
A B																							
ABL Can 10500.750	1.600	1.550	1.550	0.00	1.550	1.600	1.550	1.550	1.550	0.00	1.550	1.600	1.550	1.550	1.550	0.00	1.550	1.600	1.550	1.550	0.00	1.550	1.600
ACC Tel 19400.350	2.500	2.500	2.500	0.00	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	0.00	2.500	2.500	2.500	2.500	2.500	0.00	2.500	2.500	2.500	2.500	0.00	2.500	2.500
ADSP 1050.350	1.300	1.300	1.300	0.00	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	0.00	1.300	1.300	1.300	1.300	1.300	0.00	1.300	1.300	1.300	1.300	0.00	1.300	1.300
Air Res 17500.410	3.700	4.100	+0.30	7.75	3.650	3.700	4.100	+0.30	7.75	3.650	3.700	4.100	+0.30	7.75	3.650	3.700	4.100	3.700	4.100	+0.30	7.75	3.650	3.700
Albi Prod 6750.315	18.750	19.250	+0.15	20.625	15.375	18.750	19.250	+0.15	20.625	15.375	18.750	19.250	+0.15	20.625	15.375	18.750	19.250	18.750	19.250	+0.15	20.625	15.375	18.750
C D																							
Adi Pr 1000.300	3.200	3.300	+0.10	3.300	3.150	3.200	3.300	+0.10	3.300	3.150	3.200	3.300	+0.10	3.300	3.150	3.200	3.300	3.200	3.300	+0.10	3.300	3.150	3.200
Agrium 2120.140	25.250	25.250	25.250	0.00	25.250	25.250	25.250	25.250	25.250	0.00	25.250	25.250	25.250	25.250	25.250	0.00	25.250	25.250	25.250	25.250	0.00	25.250	25.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250
Alcan 10500.350	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250	3.250	3.250	0.00	3.250	3.250

LE MONDE

EN BREF

BUJUMBURA COMPTE SES MORTS

Bujumbura (Reuter) — Des pillers ont attaqué des quartiers abandonnés de Bujumbura où les affrontements entre Hutus et Tutsis ont fait 30 victimes cette semaine. Mais le calme était revenu hier, selon les autorités burundaises. «Il est temps de compter les morts», a déclaré Apollinaire Sahabo, responsable administratif du quartier de Bwiza, théâtre de la plupart des violences. «Ma tâche prioritaire est de faciliter le retour des Hutus et des étrangers qui ont abandonné leurs maisons, qui risquent aujourd'hui d'être détruites par des voyous.» Jeudi soir sur les ondes de la radio d'État, le maire de la capitale, Pie Niyankundiye, a assuré que la situation était suffisamment calme pour la population regagne Bwiza et reprenne possession de ses logements.

ZEDILLO OUVRE AUX ZAPATISTES

Mexico (AFP) — Le président mexicain Ernesto Zedillo a ordonné hier que des contacts «immédiats» soient pris par le ministère de l'Intérieur avec la Commission nationale de médiation (Conai), agréée par les rebelles zapatistes, afin de rétablir la paix au Chiapas. Selon un communiqué officiel, le ministère de l'Intérieur va, «aussi rapidement que possible», chercher avec la Conai à déterminer les «conditions de sa médiation avec l'Armée zapatiste de libération nationale afin de parvenir à une paix digne, juste et durable». La Conai est une commission civile dirigée par Samuel Ruiz, évêque de San Cristobal de las Casas, où les zapatistes avaient pris les armes en janvier dernier, avant d'observer une trêve, rompue depuis dimanche par des occupations de villages et de routes.

LA DIÈTE DÉFIE WALESA

Varsovie (AFP) — La Diète (Chambre basse) polonaise a rejeté hier, par une majorité requise des deux tiers, le veto du président Lech Walesa concernant une loi sur les salaires dans la fonction publique en 1995, très critiquée par les fonctionnaires. C'est la deuxième fois que la majorité de gauche casse un veto présidentiel contre une loi accompagnant le budget pour l'année prochaine. M. Walesa avait bloqué fin novembre, à la satisfaction des contribuables, un texte prévoyant le maintien en 1995, pour la deuxième année consécutive, des impôts majorés sur les revenus. La Diète avait rejeté ce veto, et le président avait utilisé son dernier recours en saisissant de la question le Tribunal constitutionnel qui doit rendre son verdict avant la fin de l'année.

LES GAGAOUZES AUTONOMES

Kichinev (Reuter) — Le parlement moldave a accordé hier l'autonomie à la Gagaouzie pour éviter que la province méridionale, peuplée majoritairement de Turcs de souche, ne fasse sécession. «La Gagaouzie est une formation territoriale autonome (...) et une partie intégrante de la République de Moldavie», stipule la nouvelle loi adoptée par 69 voix contre deux par le parlement issu de l'ex-URSS. Les 150 000 Gagaouzes, minorité d'origine turque concentrée dans le sud de la Moldavie, avaient proclamé leur indépendance en août 1990 par crainte d'une fusion de la Moldavie et de la Roumanie, qui ne formaient qu'un seul pays jusqu'en 1940. La nouvelle loi accorde au peuple gagaouze le droit de faire sécession en cas de modification du statut de la Moldavie, indépendante depuis 1991.

BELGRADE: UN MINISTRE DIRECTEUR DE JOURNAL

Belgrade (AFP) — Le secrétaire yougoslave à l'Information (ministre), Dragutin Brcin, a été nommé hier à la tête du journal *Borba* de Belgrade, réputé pour son esprit critique envers le régime du président Slobodan Milosevic, par décision du gouvernement fédéral yougoslave. Un communiqué du secrétariat fédéral à l'Information indique que le gouvernement de la République fédérale de Yougoslavie a décidé de nommer M. Brcin à la tête de *Borba* et de toutes les éditions diffusées par ce journal. *Borba* («Combat») était depuis septembre 1991 une société par actions, en vertu d'un accord conclu avec les autorités de l'époque. Le choix du ministre Brcin à la direction du seul grand quotidien yougoslave indépendant semble s'inscrire dans une opération de reprise en main des médias indépendants engagée ces derniers temps par le pouvoir du président Milosevic.

ESPAGNE

Mario Conde est écroulé

Pour la gestion frauduleuse de Banesto

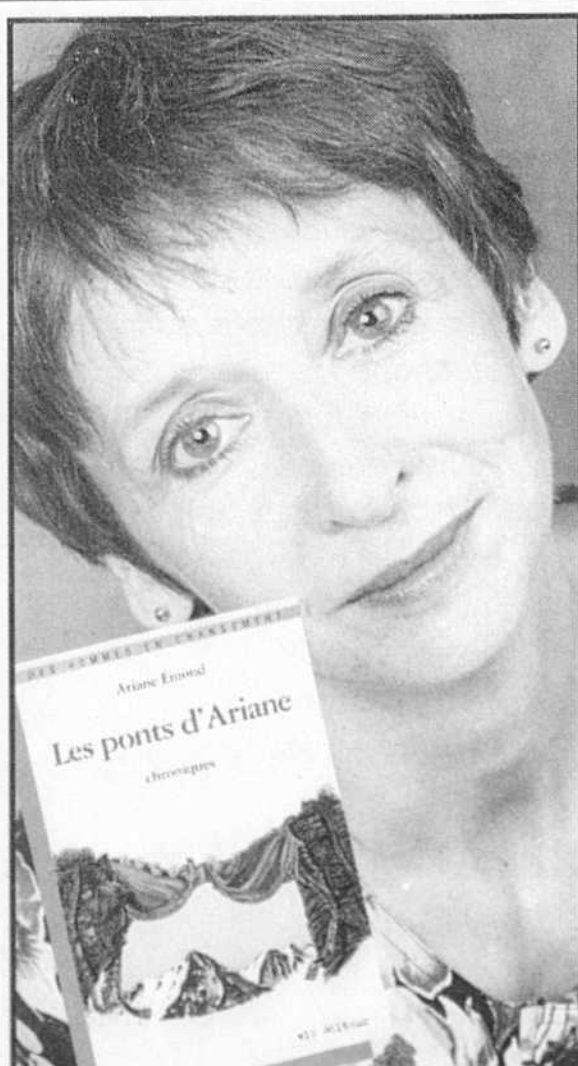
Madrid (AFP) — L'ancien président de Banesto, Mario Conde, a été écroulé hier après une audition-marathon par le juge chargé de l'enquête sur la gestion frauduleuse de cet établissement financier privé, mis sous tutelle il y a un an presque jour par jour par la Banque d'Espagne.

M. Conde, 45 ans, est accusé de détournement de fonds et escroquerie. L'incarcération a été décidée par le juge après 37 heures de comparution en cinq jours, ce qui constitue le record de durée d'une audition dans l'histoire de la justice espagnole.

Le bras-droit de Mario Conde, Arturo Romani, ancien vice-président de Banesto, avait été écroulé il y a une semaine sous l'accusation de faux et usage de faux, détournement de fonds et escroquerie.

Le juge reproche aux deux hommes d'avoir effectué des opérations irrégulières au profit de sociétés extérieures au groupe Banesto et dont ils étaient les principaux actionnaires à titre personnel.

Ces opérations auraient entraîné des pertes importantes pour la banque, ainsi que pour la Corporation industrielle, regroupant les principales participations de Banesto dans des entreprises.



vib éditeur

LA PETITE MAISON DE LA GRANDE LITTÉRATURE

Ariane Émond

LES PONTS D'ARIANE

Pourquoi avons-nous tant de mal à faire tenir et durer les liens qui nous unissent aux autres?

Ni grande prêtresse, ni nouvelle maman, Ariane Émond tente ici de répondre à certaines questions sur les liens qui nous unissent à l'autre, et d'élucider les contradictions du quotidien que les hommes et les femmes affrontent, ensemble ou séparément.

En coédition avec LE DEVOIR

L'attaque de l'armée russe en Tchétchénie

La Douma se dresse contre Eltsine

Muet depuis deux semaines, Boris Eltsine apparaît de plus en plus isolé au sommet de l'État russe, alors que la majorité de la population est opposée à l'intervention militaire en Tchétchénie, que les démocrates l'abandonnent et que l'armée est désormais ouvertement divisée. Le président a annoncé qu'il s'adresserait prochainement «au peuple», tandis que le pilonnage de Grozny, la capitale de la petite république rebelle du Caucase, ne cesse de s'intensifier et que les victimes civiles se comptent déjà par dizaines.

Grozny (Reuter) — Alors que l'armée russe intensifie ses bombardements sur Grozny, la capitale de la Tchétchénie, la Chambre basse du Parlement russe a appelé hier le président Boris Eltsine, le gouvernement et les forces belligérantes à faire cesser immédiatement les combats.

Les députés de la Douma ont demandé, par 228 voix contre 38 et trois abstentions, un moratoire sur les opérations militaires, proposé par Victor Ilioukhine, président de la commission de la Sécurité à la Chambre.

Ils ont aussi réclamé l'ouverture de discussions mais ne sont pas parvenus à déposer une motion de censure contre le gouvernement de Boris Eltsine.

Faisant la sourde oreille, combattants russes et tchétchènes ont continué de s'affronter à Grozny. La Russie a par ailleurs accusé les séparatistes tchétchènes d'avoir envoyé des équipes de saboteurs à Moscou.

Dans un communiqué, le gouvernement russe affirme qu'un de ces groupes a fait sauter une voie ferrée près de la capitale russe jeudi soir.

Il précise qu'un groupe d'«étrangers» a été arrêté alors qu'il tentait d'entrer en contact avec ces équipes de saboteurs.

A Grozny, l'armée russe a de nouveau pilonné à intervalles réguliers dans la nuit de jeudi à vendredi le centre de la ville qui comptait 400 000 habitants avant qu'une

bonne partie de la population civile ne l'évacue.

Les bombardements ont provoqué d'importants dégâts et fait de nouvelles victimes. On ignore encore le bilan exact des derniers raids. Un député libéral de Grozny, Valéry Borchtchev, a parlé à l'agence russe RIA d'au moins 80 morts et de 56 blessés, sans citer toutefois ses sources.

Au moins 20 morts jeudi

Les bombardements de jeudi ont fait au moins 20 morts.

Moussa Merjouiev, conseiller militaire du dirigeant séparatiste Djokhar Douaïev, parle «de nombreux morts et blessés». «Le centre de Grozny est pratiquement détruit», a-t-il déclaré à Interfax.

Un journaliste rapporte que le toit du Parlement a été détruit et que le siège de la Banque nationale est en feu. Selon lui, plus de 200 édifices ont été touchés ces derniers jours. Il a vu hier trois cadavres retirés des décombres d'un immeuble calciné.

Toujours très évasif sur le nombre de

pertes infligées à la population civile et aux forces séparatistes tchétchènes, le Kremlin a publié hier un bilan officiel pour l'armée russe.

Quarante-quatre soldats — 24 recrues de l'armée régulière, 20 membres des troupes spéciales du ministère de l'Intérieur — auraient été tués et 116 autres blessés depuis le début de l'intervention militaire en Tchétchénie, le 11 décembre dernier.

Contestée à l'intérieur, la politique du président russe est également critiquée sur la scène internationale.

Le gouvernement français s'est dit «très préoccupé par l'escalade du conflit» en Tchétchénie et a demandé aux autorités russes de «tout mettre en place pour garantir la sécurité des ressortissants étrangers, et en particulier des journalistes».

Londres s'est également dit préoccupé par la tournure des événements tchétchènes alors que Washington a estimé, tout en exhortant les belligérants à éviter un bain de sang, qu'il s'agissait là d'une affaire intérieure russe.

Des «militaires démocrates» dénoncent l'aventure tchétchène

Moscou (AFP) — L'association d'officiers russes «Militaires pour la démocratie» a dénoncé hier «l'aventure» du président russe Boris Eltsine en Tchétchénie, et a annoncé le départ de ses membres de toutes les structures du pouvoir exécutif pour protester «contre la politique militariste du gouvernement».

«L'aventure militaire en Tchétchénie mène à une dictature militaro-policière. Les démocrates ne peuvent soutenir ce régime», a déclaré dans une conférence de presse le président de l'association Vladimir Smirnov, qui a démissionné jeudi de son poste de conseiller de Boris Eltsine à la vice-présidence du centre d'analyse.

«Les officiers honnêtes veulent présenter leur démission, mais le ministère de la Défense les refuse pour éviter un scandale», a poursuivi M. Smirnov.

L'ancien conseiller présidentiel a jugé nécessaire de «tenir de nouvelles élections présidentielles».

«Demain, cela sera trop tard», a pour sa part déclaré au cours de la conférence de presse le général à la retraite Vladimir Doudnik.

«La guerre en Tchétchénie est un crime contre le peuple tchétchène. Le prési-

dent a choisi les anciens cadres du KGB et de l'armée soviétique comme conseillers et les ultranationalistes de Vladimir Jirinovski et Barkachov (Alexandre Barkachov, leader néofasciste de l'Union nationale russe) comme des alliés», a lancé l'ex-général Oleg Kalouguine.

M. Kalouguine, un des fondateurs de la mouvance démocratique russe au sein du Mouvement de la Russie démocratique (MRD), a appelé l'Occident à «faire pression sur la direction russe» pour qu'elle négocie avec le président indépendantiste tchétchène Djokhar Douaïev.

L'association s'est refusée à préciser le

nombre de ses membres, en justifiant ce refus par le fait que beaucoup d'entre eux sont «des officiers haut gradés».

Le mouvement «Militaires pour la démocratie», créé en 1990, est composé essentiellement d'anciens députés du Soviet suprême de l'URSS (le Parlement soviétique) issus de l'armée, qui ont soutenu Boris Eltsine lors de la tentative de putsch en août 1991.

Après l'éclatement de l'URSS quelques membres de l'association sont devenus conseillers de M. Eltsine, au sein du Centre d'analyse sur la réforme militaire auprès de la présidence russe.

SUD-LIBAN

Le Hezbollah attaque

Au moins deux victimes dans l'armée israélienne

Kiryat Shmona (Reuter) — Deux soldats israéliens ont été tués et plusieurs blessés hier lors de violents affrontements avec des combattants du Hezbollah au Sud-Liban, a annoncé l'armée israélienne.

«Les terroristes ont ouvert le feu à l'arme automatique sur un poste de l'armée israélienne, sur les hauteurs d'Ali Taher. Deux soldats ont été tués et plusieurs autres ont été blessés», a précisé un porte-parole de l'armée.

Il a ajouté que les soldats avaient répliqué, tuant plusieurs membres du Hezbollah.

La radio israélienne avait auparavant fait état de deux morts et sept blessés dans les rangs de Tsahal.

De source proche des services de sécurité li-

banais, on a signalé un raid israélien de représailles contre des positions du Hezbollah au Sud-Liban. Selon des témoins, deux policiers libanais ont été tués dans leur voiture, touchée par un tir israélien.

Le premier ministre Yitzhak Rabin, qui est aussi ministre de la Défense, a exclu d'étendre la zone de sécurité israélienne au Sud-Liban.

«Toute tentative d'étendre la zone de sécurité nous forcerait à engager davantage de forces, à leur donner une plus grande mobilité géographique et le nombre des victimes augmenterait sans que cela change quoi que ce soit pour (la sécurité des) habitants du nord (d'Israël)», a-t-il dit à la presse peu après l'attaque du Hezbollah.

Yasser Arafat invite le pape à Gaza

Rome (Reuter) — Yasser Arafat a annoncé hier qu'il avait invité le pape Jean-Paul II à se rendre dans la bande de Gaza.

Dans une interview à la radio italienne, le

président de l'OLP a ajouté qu'il espérait que Jérusalem deviendrait «une cité ouverte à tous les chrétiens et à tous les musulmans (...), sous la bannière palestinienne».

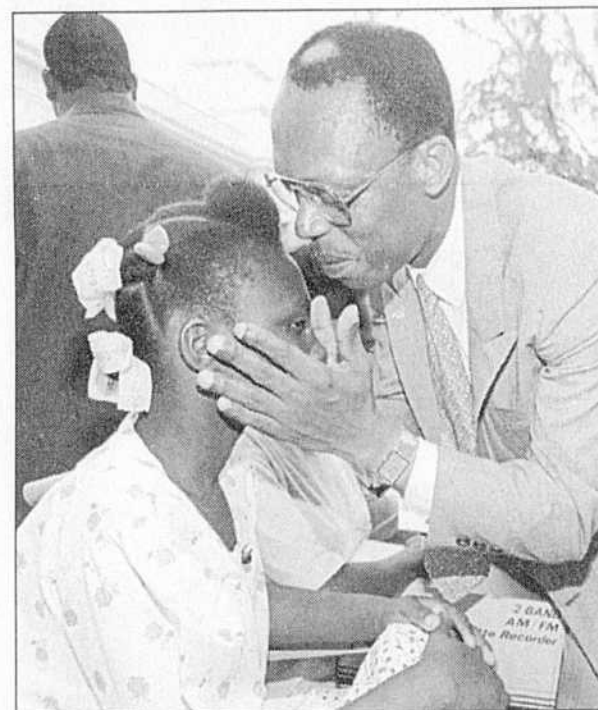
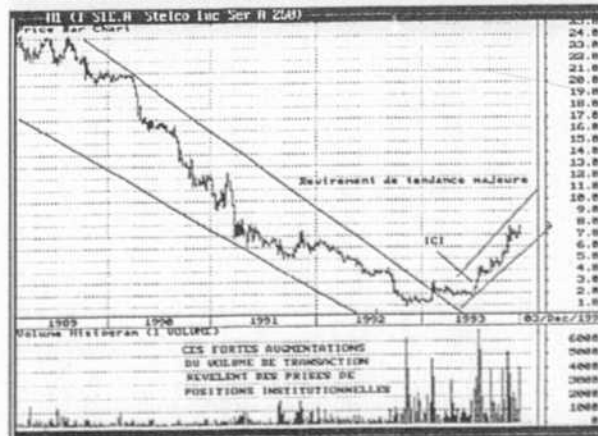
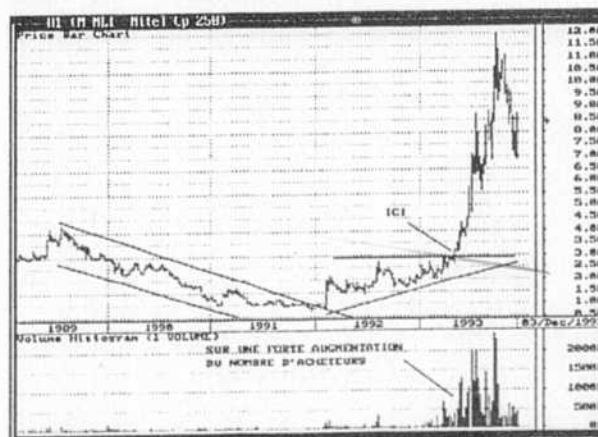


PHOTO AP

À LA VEILLE de Noël, le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a reçu hier des déshérités de Port-au-Prince dans les jardins du palais présidentiel.

AVEZ -vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366

• LE MONDE •

Il casino italiano

Berlusconi déjà en campagne

Mais le président Scalfaro refuse de déclencher des élections anticipées

D'APRÈS AFP ET REUTER

Rome — Le président du Conseil italien démissionnaire Silvio Berlusconi est déjà entré en campagne électorale pour des élections qu'il veut voir organiser au plus vite, et que le président de la République Oscar Luigi Scalfaro a écartées pour l'heure.

M. Berlusconi, dans une conférence de presse de fin d'année, a reconnu vendredi à Rome, pour la première fois, qu'il pouvait y avoir quelqu'un d'autre que lui au palais Chigi, siège de la présidence du Conseil, pourvu qu'il soit choisi dans la majorité gouvernementale composée de Forza Italia, de l'Alliance Nationale (néofasciste) et du Centre chrétien-démocrate (CCD).

«Je n'ai jamais pensé être le seul président du Conseil possible», a-t-il assuré. Il a cependant ajouté qu'il estime être «celui qui connaît le mieux la machine gouvernementale» et donc le plus apte à rester aux commandes jusqu'aux élections.

Le président du Sénat Carlo Scognamiglio, membre de Forza Italia, considéré jusqu'ici comme le favori pour recevoir du président Scalfaro

le «mandat exploratoire» pour former un nouveau gouvernement, a essuyé le veto des partis de la majorité, réunis jeudi, a révélé M. Berlusconi. M. Scognamiglio a toutefois annulé un voyage à l'étranger qu'il avait prévu ces jours-ci.

Tout au long de sa longue conférence de presse, M. Berlusconi a plus parlé comme un chef de parti en campagne électorale, que comme un chef de gouvernement démissionnaire prêt à s'effacer. Son parti, Forza Italia, bénéficie, selon un sondage publié hier, de 30 % d'opinions favorables.

Pour sa part, le président Scalfaro, décidé à résister aux pressions de M. Berlusconi pour des élections législatives anticipées, a entamé hier des consultations pour tenter de former un nouveau gouvernement.

Le chef de l'État, qui a successivement rencontré ses deux prédécesseurs encore en vie, Giovanni Leone et Francesco Cossiga, estime que des élections législatives ne doivent

pas avoir lieu avant la mise en place d'une réforme du système électoral, a déclaré Roberto Maroni, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement sortant, qui l'a rencontré jeudi soir.

Les consultations politiques sont suspendues pour les fêtes de Noël.

Elles reprendront le 27 décembre par des entretiens avec les présidents des deux Chambres du Parlement et les dirigeants des partis.

Oscar Luigi Scalfaro a des «idées claires» sur la façon de procéder, a souligné Roberto Maroni à la presse.

«La pensée du président, c'est que des élections ne devraient avoir lieu qu'une fois que le Parlement en aura écrit les règles», a déclaré le ministre.

Pour Roberto Maroni, un fédéraliste modéré entré en dissidence contre le chef de la Ligue du Nord Umberto Bossi, le président Scalfaro considère que des élections anticipées «seraient une catastrophe».

La Ligue et les partis de l'opposi-

tion partagent cette conception. Ils s'accordent à penser que le système italien hybride ne permet pas l'émergence d'une majorité nette. Ils souhaitent peaufiner le mode de scrutin introduit en mars dernier, en vertu duquel un quart des 945 sièges des deux Chambres ont été attribués à la représentation proportionnelle.

Dans une lettre au chef de l'État, les trois principales organisations syndicales — CGIL, CISL et UIL — disent aussi que leur priorité va aux réformes institutionnelles.

Un sondage de l'institut Directa publié hier révèle que 72,8 % des Italiens sont favorables à un gouvernement de transition créé sur une base élargie et conduit par un homme au-dessus des partis.

L'ancien président Francesco Cossiga, l'une des plus fortes personnalités à avoir siégé au Quirinal, est régulièrement cité dans la presse comme le chef potentiel d'un gouvernement sans attache politique qui reformerait les institutions.

«Je suis juste un retraité. Que j'aie au café ou que j'aie voir de vieux amis», s'est borné à dire Francesco Cossiga cette semaine. Mais il

s'est entretenu ces derniers jours avec Rocco Buttiglione, leader du Parti populaire (PPI, l'ex-Démocratie chrétienne), avec le président du Sénat Carlo Scognamiglio, membre de Forza Italia, la formation berlusconienne, et avec Gianfranco Fini, chef de file de l'Alliance nationale (extrême droite).

Silvio Berlusconi et Umberto Bossi ont quant à eux poursuivi leur règlement de comptes par presse interposée.

Dans sa lettre interne hebdomadaire, le chef de la Ligue accuse le président du Conseil sortant d'avoir cherché à faire de l'Italie «son fief, dans le plus pur style latino-américain».

À la télévision, il a expliqué qu'il avait provoqué la chute de «Sua Emittenza» car «il était nécessaire de mettre fin à cette sorte de péronisme». Lors d'une conférence de presse, l'intéressé a répondu sur le mode de la raillerie. «Bossi doit parler de la bière Peroni, c'est le seul péronisme qu'il connaît», a dit Silvio Berlusconi, en espérant que la Ligue se débarrasserait de son président. La Peroni est une marque de bière très répandue en Italie.

Pendant que
le cessez-le-feu
est signé dans
le scepticisme général

Troisième Noël
de guerre
à Sarajevo

Sarajevo (AFP) — La famille d'Ivan Bagaric ne s'attendait pas à célébrer un troisième Noël de guerre à Sarajevo, mais pour cette famille, comme pour les 30 000 catholiques de la capitale bosniaque, cette fête sera une occasion d'oublier un instant la vie triste et épuisante dans la ville assiégée.

«Je n'ai jamais pensé que je célébrerais ce troisième Noël de guerre», dit Ivan, un avocat de 53 ans. «Lors du premier Noël de guerre, l'espoir que c'était le premier et dernier sous le siège me rendait optimiste.»

Mais après presque mille jours de siège, la famille n'a plus d'espoir de voir la guerre s'achever, ni de passer le prochain Noël dans la paix, avec toute la famille.

Les enfants des Bagaric, comme ceux de beaucoup d'autres familles bosniaques, ont quitté Sarajevo. Ils sont partis il y a quatre mois pour poursuivre des études à l'étranger.

«Nous nous demandons si nous les reverrons», dit la femme d'Ivan, Sonja, un professeur de mathématiques âgée de 47 ans.

Pour un Occidental habitué à la splendeur de Noël dans les villes européennes, Sarajevo semblerait bien terne en cette veille de fête. Seuls quelques vendeurs de décorations de Noël installés dans la rue principale et près de la cathédrale rappellent que la plus grande fête chrétienne est proche.

Mais la guerre n'est pas totalement responsable. Même en temps de paix, Sarajevo n'a jamais été très décorée pour Noël. Sous le régime communiste, les fêtes religieuses étaient confinées aux églises et aux mosquées.

Sonja a décoré un vieux sapin de plastique qu'elle a emprunté aux enfants des voisins qui l'utiliseront, eux, pour la veillée du Nouvel An.

«Nous avions l'habitude d'avoir un véritable arbre de Noël avant la guerre», dit Sonja qui a essayé d'égayer son salon éclairé uniquement par deux bougies. Quand au repas, l'abondance n'est plus qu'un lointain souvenir. Le repas de Noël sera composé de thon en boîte et de «gâteaux de guerre», un mélange de farine, d'huile et de sucre, pour offrir aux amis qui viendront présenter leurs vœux.

La messe de minuit sera l'occasion d'oublier pour un moment cette vie triste. Mais après la messe, «nous devons rentrer à pied à la maison dans les rues sombres de Sarajevo avec cette question: pour combien de temps encore?» dit Sonja. «Même la joie de la messe de minuit ne peut effacer notre tristesse», soupire-t-elle, résignée.

«L'accord
Carter»
est paraphé

Sarajevo (AFP) — Un accord de cessez-le-feu en Bosnie à compter d'aujourd'hui a été signé hier par les autorités bosniaques et les forces serbes, sous l'égide du représentant spécial des Nations unies pour l'ex-Yougoslavie, Yasushi Akashi.

Cet accord d'une durée de quatre mois et sept jours est l'aboutissement de la mission entreprise en début de semaine par l'ancien président américain Jimmy Carter qui a obtenu des belligérants le principe d'un accord de cessez-le-feu à compter de midi (heure locale) hier.

Il doit être suivi d'un accord portant sur la cessation complète des hostilités d'ici au 1er janvier pour une période de quatre mois comme le prévoyait la médiation Carter.

Il a été signé séparément côté serbe hier en fin de matinée à Pale, leur fief à une quinzaine de kilomètres de Sarajevo, par Radovan Karadzic, le numéro un serbe, et le commandant des forces serbes bosniaques Ratko Mladic.

Côté bosniaque, c'est le président Alija Izetbegovic et le commandant de l'armée régulière bosniaque Rasim Delic qui ont signé le texte hier après-midi.

La médiation de l'ancien président américain, qui a fait la navette entre la capitale bosniaque et Pale, a été suivie d'une autre série de navettes de la part de M. Akashi pour concrétiser cet accord.

JOYEUX NOËL
et
BONNE ANNÉE!

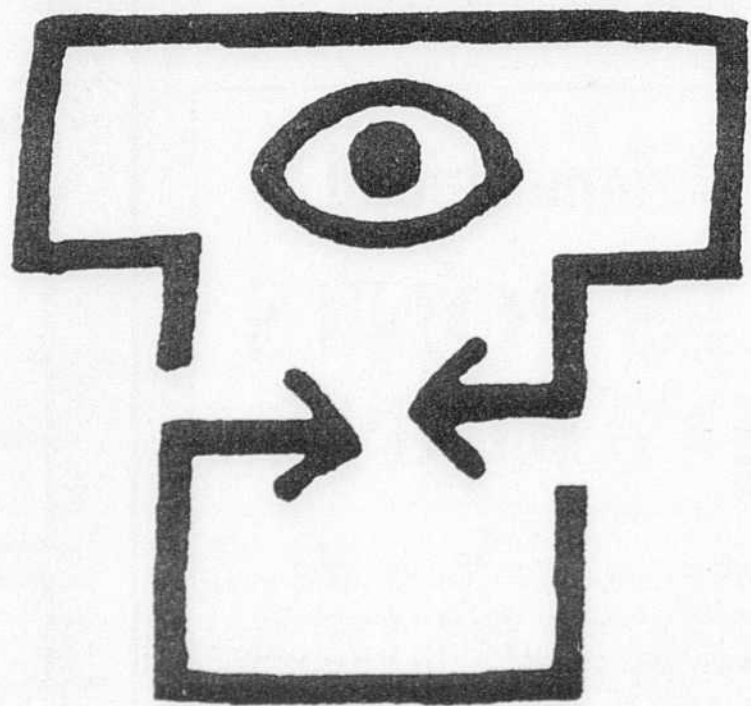
De toute l'équipe de Télévision Outremont
à tous les citoyens d'Outremont.

Nous en profitons aussi pour remercier
les citoyens d'Outremont et tous nos commanditaires
pour leur soutien et nous leur souhaitons
une année 1995 des plus prospères!

Nos
commanditaires:

Collège Français,
Restaurant
La Moulerie,
Glacier Le Bilboquet,
Caisse Populaire
d'Outremont,
Fidelity Investments,
Global Strategy,
Gérald Tremblay, dép.,
Boutique Cornemuse,
et le Journal
d'Outremont.

TELE-OUTREMONT



VIDÉOTRON
Câble 9

L'équipe de
Télévision Outremont:

Sabrina Amsellem,
Elsa Babai,
Manon Bourassa,
Stéphane Bourassa,
Frédéric Chevalier
Khadija Darid,
Isabelle Dubé,
Russell DuCasse,
Marie-Claire Hélie,
Stéphane Hogue,
Christian Jutras,
Anne Paré,
Manon Pérusse,
Isabelle Poirier,
Sylvain Proteau,
Benjamin Roy,
Pierre Seager,
et Isabelle Vadnais.

5214, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2V 4G7 Tél.: 278-8003, Fax: 278-8004

Lun. 23h., Mar. 19h., Sam. 18h.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DES BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2V 3X2

Tél. (514) 945-7874 Tél. (514) 945-8444

La maîtrise des intangibles

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS

HEURES DE TOMBÉE POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le Devoir ne sera pas publié les lundis 26 décembre 1994 et 2 janvier 1995.

RÉSERVATION ET MATÉRIEL

Publication des 24 et 31 décembre : jeudi 22 et 29 décembre 14h
 Publication du 27 décembre : vendredi 23 décembre 9h
 Publication du 28 décembre : vendredi 23 décembre 11h
 Publication du 29 décembre : vendredi 23 décembre 11h
 Publication du 3 janvier : vendredi 30 décembre 9h
 Publication du 4 janvier : vendredi 30 décembre 11h
 Publication du 5 janvier : vendredi 30 décembre 11h

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

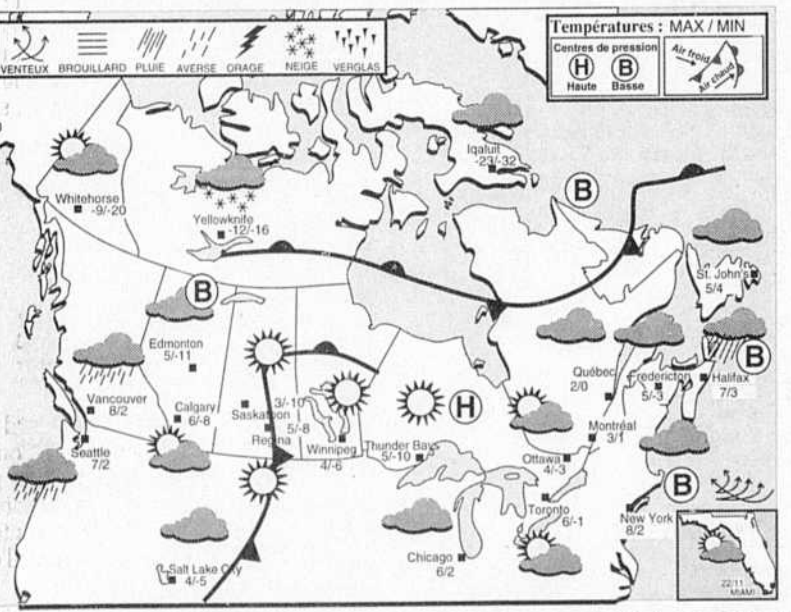
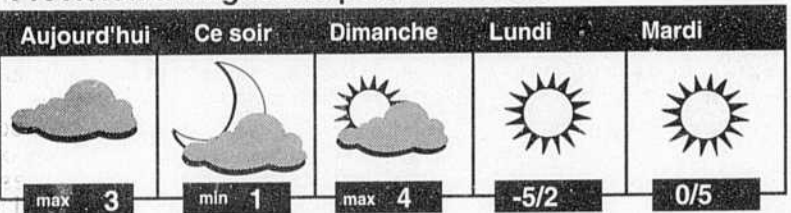
PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE JOLIETTE, COUR DU QUÉBEC, NO: 705-02-000292-938 - Brel d'Education, Etude et Consultation D.V.M. Inc., Partie demanderesse, -vs- Les Aciars J.V.C. Inc., Partie défenderesse. Le 4ème jour de janvier 1995, à 11h00, au 867, Chemin Martin, Ste-Anne-des-Plaines, Qc, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des Aciars J.V.C. Inc., saisis en cette cause, consistant en: 1 remorque plate-forme 2 essieux, env. 45 pieds, imm RF53905, Qc, 1 plate-forme 4 essieux, env. 45 pieds, env. 45 pieds, imm RF44028, 1 soudoie Hobart mod. RC-600, n/s 24RT-6126 ET ACC., 1 COMPRESSEUR COULEUR ORANGE, 200PST n/s: 5544828 et acc.; 1 soudoie Miller bleu, n/s CM52119 et acc. et autres biens saisis. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Michel Panneton, huissier, (514)836-7860, Diane Michaud, HUISSIERS, 600, rue FRONTENAC, C.P. 113, Berrerville, Qc, J0K 1A0.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR MUNICIPALE DE BOUCHERVILLE, NO: JA 2070693, Ville de Sainte-Julie, Partie demanderesse, -vs- PHILIPPE HENRI VYSES, Partie défenderesse. Le 11ème jour de janvier 1995, à 10h00, au 220 DES HÊTRES, DOUVERNAI, LAVAL, Qc, district de Laval, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PHILIPPE HENRI VYSES, saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur Sony STR-V7, 1 lecteur de cassette Fisher CR-77, 2 enceintes acoustiques audio Logic DR-122, 1 blanc pour altères York 5000, 1 ensemble d'haltères 10 morceaux, 1 télévision couleur Cabinet RCA XL-100, 1 radio cassette Magnasonic SC 826, 1 ensemble de salle à dîner comprenant 1 table ovale, 4 chaises, 2 fauteuils et vaisselier. Conditions: ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: Daniel Ledoux, huissier du district de Longueuil, (514)465-4650, GAUCHER, HUISSIERS, 558, Notre-Dame, bureau 102, Saint-Lambert, Québec, J4P 2K7.

Province de Québec, District de Montréal, COUR DU QUÉBEC, Division des Petites Créances, NO: 520-32-

LA MÉTÉO

Prévision à long terme pour Montréal



Situation générale:

Le temps doux se poursuit. Une dépression qui remonte la côte atlantique bifurquera vers l'est et apportera des nuages sur le sud de la province samedi. Dimanche, la couverture nuageuse sera plutôt clairsemée. La masse d'air ne se modifiera que très peu de sorte que les températures se maintiendront anormalement douces pour la saison. Un refroidissement se fera toutefois sentir dimanche sur le bas Saint-Laurent.

Régions

Abitibi et Témiscamingue: Ciel variable et doux. Min.: près de moins 8. Max.: près de 2. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 4. Max.: près de 2.

Réservoirs Cabonga et Gouin: Ciel variable et doux. Min.: près de moins 8. Max.: près de 2. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 4. Max.: près de 2.

Pontiac, Gatineau et Lièvre: Ciel variable. Très doux. Min.: près de moins 2. Max.: près de 5. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de moins 2. Max.: près de 4.

Laurentides: Ciel variable. Doux. Min.: moins 3 à moins 8. Max.: près de 5. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de moins 2. Max.: près de 4.

Montréal: Ciel variable. Min.: zéro à moins 2. Max.: près de 4. Vents de 20 à 40 km/h.

h. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 1. Max.: près de 4.

Trois-Rivières et Drummondville: Ciel variable. Doux. Min.: près de moins 4. Max.: 2. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de moins 3. Max.: près de 3.

Estrie et Beauce: Nuageux avec éclaircies. Doux. Min.: zéro à moins 2. Max.: près de 3. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 3. Max.: près de 3.

Québec: Ciel variable. Min.: près de moins 4. Max.: zéro à 2. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de moins 3. Max.: près de 3.

Saguenay et Lac-Saint-Jean: Ciel variable. Min.: près de moins 4. Max.: zéro à 2. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 3. Max.: près de 3.

Réserve faunique des Laurentides et La Tuque: Ciel variable. Min.: près de moins 6. Max.: zéro à 2. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 7. Max.: près de moins 2.

Charlevoix et Rivière-du-Loup: Nuageux avec éclaircies. Min.: près de moins 3. Max.: près de zéro. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: moins 4. Max.: moins 2.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-

des-Monts et parc de la Gaspésie: Nuageux avec éclaircies. Min.: près de moins 3. Max.: 2 à 4. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 4. Max.: près de zéro.

Gaspé, parc de Forillon et baie des Chaleurs: Nuageux avec éclaircies. Min.: près de moins 3. Max.: 2 à 4. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: nuageux et 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min.: près de moins 4. Max.: près de zéro.

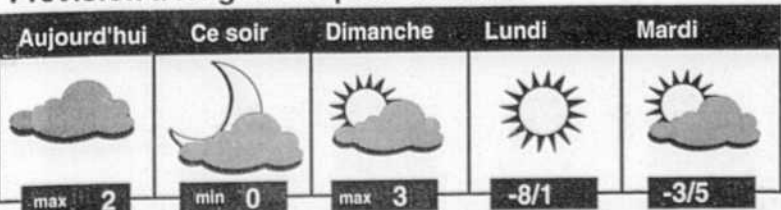
Baie-Comeau, Minganie et Sept-Îles: Ciel variable. Min.: près de moins 5. Max.: près de 2. Vents de 20 à 40 km/h. Dimanche: nuageux et 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min.: près de moins 4. Max.: près de zéro.

Anticosti, Natashquan et Chevery: Ciel variable. Min.: près de moins 8. Max.: près de moins 1. Vents de 15 à 30 km/h. Dimanche: ciel variable. Min.: près de moins 8. Max.: près de moins 1.

Blanc-Sablon: Ciel variable. Min.: près de moins 5. Max.: près de moins 1. Dimanche: nuageux avec 50 pour cent de probabilité d'averses de neige. Min.: près de moins 8. Max.: près de moins 1.

Lever.....0h00
Coucher.....00h00

Prévision à long terme pour Québec



Prévision à long terme pour Ottawa



Brousseau, S.E.N.C., au no 630 ouest, boul. René-Lévesque, Suite 1620, Montréal, Québec, H3B 1S6.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-02-011975-948

COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE)
PRÉSENT
GREFFIER ADJOINT
BOULANGER INC.,
Partie demanderesse
-VS-
THOMAS DENIS ET ANDREA PUZO,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ANDREA PUZO de comparaître au greffe de cette cour situé au 1 rue Notre-Dame est, district de Montréal, salle 1.100, dans les 30 (trente) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie DU BREF D'ASSIGNATION AMENDEE, DECLARATION AMENDEE, DECLARATION PRINCIPALE, BREF D'ASSIGNATION PRINCIPAL ET AVIS a été remise au greffe à l'intention du défendeur, ANDREA PUZO.

Lieu: MONTRÉAL
Date: 21 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 500-02-000292-943

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)
LA COMMISSION SCOLAIRE MONT-FORT,
Demanderesse
-VS-
3 L DEVCO INC.,
et
LARRY WALSH,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs, 3 L DEVCO INC. et LARRY WALSH, sont par la présente, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de leurs procureurs. Une copie du BREF D'ASSIGNATION AMENDEE et de la DECLARATION AMENDEE a été

Lieu: Montréal
Date: 21 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO: 505-02-002602-949

COUR DU QUÉBEC (Chambre civile)
LA COMMISSION SCOLAIRE MONT-FORT,
Demanderesse
-VS-
3 L DEVCO INC.,
et
LARRY WALSH,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:
Les défendeurs, 3 L DEVCO INC. et LARRY WALSH, sont par la présente, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de leurs procureurs. Une copie du BREF D'ASSIGNATION AMENDEE et de la DECLARATION AMENDEE a été

Lieu: Montréal
Date: 21 décembre 1994
MICHEL MARTIN, G.A.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de : **BERNARD BISAILLON**, demeurant au 95, rue Ernest Rochette, Laprairie (Québec) J5R 5L4 et opérant des créanciers situés au 909, boul. Roland-Therrien, suite 7-8 A, Longueuil et au 12045, rue Grenet, Montréal (Québec)

Failli
AVIS est par les présentes donné que **BERNARD BISAILLON** a fait cession le 9e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 9e jour de janvier 1995, à 14h 00 au bureau du Sécriste Officiel, 5, Place Ville Marie, 8e étage, Montréal (Québec).

Ce 16e jour de décembre 1994.
Sylvain Proulx, C.A., C.I.P.
Syndic Administrateur
MOQUIN, MÉNARD, GIRON, DU TEMPLE INC.
Bureau 500
Longueuil (Québec)
J4H 4B9
Tél.: 875-6215 / 679-7020

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000082-949

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **ROGER RIOUX INC.** corporation légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **ROGER RIOUX INC.** du 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14h30 au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de ROGER RIOUX INC.

Jean-Germain Huot & Associés inc.
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000083-947

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **ROGER RIOUX** sans emploi, domicilié et résidant au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** de 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14 heures au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de ROGER RIOUX.

Jean-Germain Huot & Associés inc.
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000081-941

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** société légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** de 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14 heures au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE.

Jean-Germain Huot & Associés inc.
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000081-941

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** société légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** de 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14 heures au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE.

Jean-Germain Huot & Associés inc.
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000081-941

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** société légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** de 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14 heures au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE.

Jean-Germain Huot & Associés inc.
39, rue Dalhousie
Québec (Québec) G1K 8R8
Téléphone: (418) 694-2134
Téléfax: (418) 694-2212

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE KAMOURASKA NO: 250-11-000081-941

Cour Supérieure (en matière de faillite)
Dans l'affaire de la faillite de: **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** société légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires au 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0.

DÉBITRICE
Avis est, par les présentes, donné que **TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE** de 195, Notre-Dame, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0 a fait cession de ses biens le 21e jour de décembre 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 12e jour de janvier 1995 à 14 heures au 5, Iberville, Rivière-du-Loup (Québec).

Daté de Québec, ce 21e jour de décembre 1994.
Jean-Germain Huot & Associés inc.,
SYNDIC aux biens de TRAVESSE TROIS-PISTOLES ESCOUMINS LTÉE.

laissée au greffe de la Cour du Québec (Chambre civile) du district de Longueuil, à leur attention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'elle sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

LONGUEUIL, ce 22 décembre, 1994.
YVAN ALLY
GREFFIER-ADJ. COUR DU QUÉBEC.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221116-944

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
MICHELLE BOURGEOIS,
Partie demanderesse
-VS-
ROBERT VALLIÈRES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADMA JEAN VYSES VICTOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H2Y 1B6, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit circonstancié de la demanderesse de même que l'attestation relative à l'enregistrement des naissances a été remise au greffe à l'intention de Robert Vallières, défendeur.

Lieu: Montréal
Date: le 20 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS est donné que VICTOR FARHI, domicilié et résidant au 4700, Bonavista #307, Montréal, Québec, présentera au Directeur de l'État civil

une demande pour changer le nom de VICTOR FARHI en celui de VICTOR FARRI.
Montréal, le 15 décembre 1994

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221116-944

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
MICHELLE BOURGEOIS,
Partie demanderesse
-VS-
ROBERT VALLIÈRES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADMA JEAN VYSES VICTOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H2Y 1B6, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit circonstancié de la demanderesse de même que l'attestation relative à l'enregistrement des naissances a été remise au greffe à l'intention de Robert Vallières, défendeur.

Lieu: Montréal
Date: le 20 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS est donné que VICTOR FARHI, domicilié et résidant au 4700, Bonavista #307, Montréal, Québec, présentera au Directeur de l'État civil

une demande pour changer le nom de VICTOR FARHI en celui de VICTOR FARRI.
Montréal, le 15 décembre 1994

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221116-944

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
MICHELLE BOURGEOIS,
Partie demanderesse
-VS-
ROBERT VALLIÈRES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADMA JEAN VYSES VICTOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H2Y 1B6, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit circonstancié de la demanderesse de même que l'attestation relative à l'enregistrement des naissances a été remise au greffe à l'intention de Robert Vallières, défendeur.

Lieu: Montréal
Date: le 20 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS est donné que VICTOR FARHI, domicilié et résidant au 4700, Bonavista #307, Montréal, Québec, présentera au Directeur de l'État civil

une demande pour changer le nom de VICTOR FARHI en celui de VICTOR FARRI.
Montréal, le 15 décembre 1994

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221116-944

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
MICHELLE BOURGEOIS,
Partie demanderesse
-VS-
ROBERT VALLIÈRES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADMA JEAN VYSES VICTOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H2Y 1B6, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit circonstancié de la demanderesse de même que l'attestation relative à l'enregistrement des naissances a été remise au greffe à l'intention de Robert Vallières, défendeur.

Lieu: Montréal
Date: le 20 décembre 1994
DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

AVIS est donné que VICTOR FARHI, domicilié et résidant au 4700, Bonavista #307, Montréal, Québec, présentera au Directeur de l'État civil

une demande pour changer le nom de VICTOR FARHI en celui de VICTOR FARRI.
Montréal, le 15 décembre 1994

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO: 500-12-221116-944

COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT
MICHELLE BOURGEOIS,
Partie demanderesse
-VS-
ROBERT VALLIÈRES,
Partie défenderesse

ASSIGNATION
ORDRE est donné à ADMA JEAN VYSES VICTOR de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, Qc, H2Y 1B6, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce, affidavit circonstancié de la demanderesse de même que l'attestation relative à l'enregistrement des naissances a été remise au greffe à l'intention de Robert Vallières, défendeur.

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12), la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1), la loi sur les chemins de fer (L.Q. 1993, c.75) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intraprovincial», camionnage en vrac, maritime, ferroviaire, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M94-65446-9
Bellavance, Michel
5014, rue Champlain, app. 2
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1X3
PROCUREUR: Me Guy Poliquin
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOBUS DOSTIE INC
6957, Wolfe
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 2S3
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-000346-002A
TRANSPORT INTERURBAIN
TERRITOIRE: De Sherbrooke à Lac-Mégantic

M94-17379-5
LES AUTOBUS DESHAIES LTÉE
1325, Montée Masson
Laval (Québec)
H7E 4P2
PROCUREUR: LAFLEUR, BROWN & ASS.
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOCAR PERRON INC.
67, rue Fournier
Notre-Dame-du-Lac (Québec)
G0L 1X0
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-000919-003A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Mirabel
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S): Mirabel (Aéroport international de Montréal à Mirabel (74005)) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario (à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson, Mississauga), ou vice versa.

M94-65413-9
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1) Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice-versa.
2) Le voyage doit être d'une durée minimale de six jours.
3) Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.
4) Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage nolisé.
5) Le service doit être fourni pour le compte de:
- Groupes Voyages Québec
- Capital Tours (Géo Tours)
- Explorateurs Inc.

M94-65418-8
À la condition que ces grossistes maintiennent leur principale place d'affaires au Canada dans la province de Québec.
6) Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus d'une capacité minimum de quarante-sept (47) passagers (en excluant le chauffeur), et dont l'année du modèle est d'au plus 5 ans.
DATE DE FIN: 9 novembre 1998

M94-17386-0
2848-7238 QUÉBEC INC.
1576, des Hôtels
Sainte-Foy (Québec)
G1W 3Z5
PROCUREUR: JOLI-COEUR, LACASSE & ASS.
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTERETS
TRANSPORT TOURISTIQUE
2-Q-001021-001A
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
2-Q-001021-002A
TRANSPORT NOLISÉ
2-Q-001021-003A
TRANSPORT TOURISTIQUE
2-Q-001021-004A
TRANSPORT TOURISTIQUE
2-Q-001021-005A
TRANSPORT TOURISTIQUE
2-Q-001021-006B
TRANSPORT NOLISÉ
2-Q-001021-007B
TRANSPORT TOURISTIQUE
2-Q-001021-008A

M94-17400-9
AUTOCARS HARRICANA INC.
848, 3e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 1P9
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD (avocats)
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTERETS
TRANSPORT INTERURBAIN
1-Q-001030-001A
TRANSPORT NOLISÉ
1-Q-001030-002A
TRANSPORT INTERURBAIN
1-Q-001030-003A

M94-17427-2
AUTOCAR S'ÉTOILES INC.
15, Rue Gaudet R.R. 2
Drummondville (Québec)
J2B 6V3
PROCUREUR: Me Guy Poliquin
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUTOBUS A. MESSIER INC
1777, Sigouin
Drummondville (Québec)
J2C 5R7
TRANSFERT DE PERMIS
6-Q-000763-011A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Mirabel (Aéroport international de Montréal à Mirabel) pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec/Ontario (à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga), ou vice versa).

M94-17427-2
PARCOURS: Ne s'applique pas.
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande.
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement.
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A4, A5
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1. Pour un même voyage, le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport international de Montréal à Mirabel et la destination finale, via la frontière Québec/Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga, ou vice versa.
2. Le voyage doit être d'une durée minimale de six (6) jours.
3. Le nombre de nuitées au Québec doit constituer un minimum de 50% sans toutefois excéder 85% du nombre total de nuitées de chaque voyage.

4. Ce service doit être fourni uniquement aux groupes de personnes en provenance d'Europe et arrivant directement au point de départ du voyage nolisé.
5. Le service doit être fourni pour le compte de: - Autobus location tour monde Ltée
À la condition que ces grossistes maintiennent sa principale place d'affaires au Canada dans la province de Québec.
6. Le titulaire est limité à l'utilisation d'autobus de catégories 4 et 5 et dont l'année du modèle est d'au plus quatre (4) ans.
DURÉE: 8 juillet 1998

M94-50105-2
S.M.T. (EASTERN) LIMITED
83, boul. Cartier
Rivière-du-Loup (Québec)
G9A 2G9
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES AUTOBUS LAVOIE LTÉE
155, rte 132 Est, C.P. 158
Nouvelle (Québec)
G0C 2E0
TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-000940-001A
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Saint-Omer
CLIENTÈLE: Organisations paroissiales de Saint-Omer
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
2-Q-000940-002B
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: Causapascal, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-François-d'Assise, Matapédia, Pointe-à-la-Croix, Nouvelle, Carleton, Maria, New Richmond, Caplan, Sarré-Siméon, Bonaventure, New Carlisle, Saint-Godefroi, Sainte-Germaine-de-l'Anse-au-Grascon, Paspébiac-Ouest, Paspébiac, Port-Daniel, Newport, Chandler
CLIENTÈLE: Groupes
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1
DATE DE FIN: 1996-08-21

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-65409-7
LES AUTOBUS BOULAIS LIMITÉE
265, rue Saint-Jacques
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 2K8
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: De l'Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy), Québec, pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec - Ontario, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou vice versa
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1) Pour un même voyage le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy) et la destination finale, via la frontière Québec-Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga ou vice versa
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A1, A2, A6
DURÉE: 5 ans de la date de la décision

M94-65413-9
AUTOBUS VIENS INC.
590, rue Yamaska ouest, C.P. 56
Farnham (Québec)
J2N 1H2
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAULT & ASS.
DEMANDE PERMIS
TRANSPORT NOLISÉ
TERRITOIRE: De l'Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy), Québec, pour un service unidirectionnel de transport extraprovincial par autobus seulement, jusqu'à la frontière Québec - Ontario, à destination de l'Aéroport international Lester B. Pearson (Mississauga) ou vice versa
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Sur demande
CLIENTÈLE: Groupes de personnes exclusivement
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1) Pour un même voyage le point de départ doit nécessairement être l'Aéroport Jean-Lesage (Sainte-Foy) et la destination finale, via la frontière Québec-Ontario, l'Aéroport international Lester B. Pearson à Mississauga ou vice versa
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A6
DURÉE: 5 ans de la date de la décision

M94-65418-8
AUTOBUS VERREAULT LTÉE
(Autobus Inter-cité (1986) enr.)
438, rue St-Jean
Granby (Québec)
J2G 2H4
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-M-000023-019A
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
DATE DE FIN: 1995-12-31

M94-65425-3
AUTOBUS VERREAULT LTÉE
(Autobus Inter-cité (1986) enr.)
438, rue St-Jean
Granby (Québec)
J2G 2H4
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
8-M-000023-019A
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: De Waterloo, Brome et Lac-Brome à L'Atelier situé à Lac-Brome et L'Atelier situé à Waterloo
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Selon le contrat déposé au dossier
CLIENTÈLE: La clientèle du Transport Adapté Pour Nous Inc. se rendant ou revenant de travailler aux ateliers situés à Lac-Brome ou à Waterloo.
CATÉGORIE D'AUTOBUS: A7
DURÉE: 3 ans de la date de la décision.

M94-17390-2
Roy, André
133 Bellevue
Bernières-Saint-Nicolas (Québec)
G0S 2Z0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT TOURISTIQUE
TERRITOIRE: Saint-Étienne-de-Beaumont, Saint-Romuald, Lévis, Saint-Jean-Christostome, Charny, Saint-Rédempteur, Bernières-Saint-Nicolas, Québec, Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge, Saint-Augustin-de-Desmaures, L'Anse-au-Loup, Loretteville, Wendake, Val-Bélair, Saint-Émile, Lac-Saint-Charles, Vanier, Charlesbourg, Beauport, Boischatel, Sainte-Pétronille, Saint-Laurent, Saint-Jean, Saint-François, Sainte-Famille, Saint-Pierre
PARCOURS:
Le tour débute au coin du boulevard Laurier et de la rue de la Vignerie, direction boulevard Laurier, route du Valon, avenue de la Terrasse, avenue de la Médecine, avenue des Sciences humaines, boulevard René Lévesque ouest, avenue Maguire, boulevard Laurier, chemin Saint-Louis, Grande-Allée, arrêt de 15 minutes au Parc des Champs de Batailles, Grande-Allée, rue Claire-Fontaine, boulevard René Lévesque, avenue Dufferin, rue Saint-Louis, rue Georges VI, avenue du Cap-Diamant, rue Georges VI, avenue Taché, Grande-Allée est, rue Saint-Louis, côte de la Citadelle, arrêt de 60 minutes à la Citadelle de Québec pour la cérémonie du changement de la garde, rue Saint-Louis, rue des Carrières, rue Sainte-Geneviève, rue Laporte, rue Haldiman, rue Saint-Louis, rue Sous-le-Fort, rue Buade, côte de La Fabrique, rue Couillard, rue Hébert, rue Saint-Monique, côte de la Canotière, rue Saint-Thomas, rue Saint-Paul, rue Dalhousie, Place Royale, arrêt de 15 minutes et retour des passagers à leur point de départ.
Parcours 2:
Le tour débute à la Place Royale, rue Dalhousie, rue Saint-André, boulevard Jean-Lesage, autoroute Dufferin-Montmorency, pont de l'Île-d'Orléans, route 368 jusqu'à Sainte-Pétronille, et retour par la route 368, route Prévoist, pont de l'Île-d'Orléans, autoroute Dufferin-Montmorency, arrêt de 20 minutes au Parc de la Chute Montmorency, les passagers sont repris sur l'avenue Royale, arrêt de 15 minutes au tour à pain chez Marie, avenue Royale jusqu'à Sainte-Anne-de-Beaupré, arrêt d'une heu-

re sur le site de la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré et retour des passagers à leur point de départ.
Parcours 3:
Ce tour est une combinaison des parcours 1 et 2.
Parcours 4:
Le tour débute au coin du boulevard Charrest et rue de la Couronne, boulevard Laurier, rue de la Faune direction ouest, boulevard de La Rivière, rue Max Gros-Louis, rue du Loup, avenue Stanislas Koska, arrêt de 90 minutes au Village traditionnel Huron-Wendat, rue Cloutier, rue Nicolas Vincent, arrêt de 60 minutes au Parc de la Falaise pour visiter la chute Kabirakouba sur la rivière Saint-Charles, l'église Notre-Dame-de-la-Jeune-Lorette et le Musée de la Jeune Lorette et retour des passagers à leur point de départ.
Parcours 5:
Ce tour est une combinaison des parcours 1 et 4.
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Disponible au bureau de la C.T.Q.
CLIENTÈLE: Touristes
CONDITION(S) ET RESTRICTION(S): La collection des passagers se fait sur le territoire autorisé.
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A1, A2, A3, A4, A5, A6
DURÉE: 5 ans

AUTOBUS AVIS PROPRIO MOTU

Consultez le texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

M94-16284-8
AVIS PROPRIO MOTU AMENDE
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉE
BARVILLE INC.
451, 6ième avenue, C.P. 173
Barruteau (Québec)
J0Y 1A0
CODIFICATION ET MODIFICATION DU PERMIS 3-Q-000287-001A SUITE À UNE FUSION DE MUNICIPALITÉS. TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

TAXI

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M94-65379-2
Jafali, Mounir
1835, Leclaire
Montréal (Québec)
H1V 2Z7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
SUCCESION SAMUEL REYTAN
4845, rue de la Peltrie
Montréal (Québec)
H3W 1K6
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-211979-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65383-4
Tsantilas, Georgia
635, 67ème Avenue
Laval (Québec)
H7V 3N9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Makris, Elie
285, boul. Lévesque est, app. 42
Laval (Québec)
H7G 1C5
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-1923-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65389-1
Lapierre, Vincent
1575, Westgate
Longueuil (Québec)
J4K 4P4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
SUCCESION NORMAND PROVOST
3320, Manco
Saint-Hubert (Québec)
J4T 2J5
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-204271-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M94-65400-6
Richard, Nancy
2348, 6e Rue
Longueuil (Québec)
J4L 2G7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fradette, Jean-Pierre
160 de Navarre, App. 214
Saint-Lambert (Québec)
J5S 1R6
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-200940-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M94-65406-6
9011-9637 QUÉBEC INC.
375, William Birks
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 2B3
PROCUREUR: Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RODRIGUE MONTREUIL & AL. EN SOCIÉTÉ
(Taxi Nadeau enr)
1231, Bourassa
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 2T6
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-214775-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A24 Saint-Bruno

M94-65407-1
Totjian, Garbis
8470, Birmam, app. 3
Montréal (Québec)
H3N 2V1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Margolese-Reboh, Myra
2040, rue Ward
Saint-Laurent (Québec)
H4M 1T4
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-214199-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65412-1
Loutfi, Michel
6200, St-Zotique
Saint-Léonard (Québec)
H1T 3S5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fayad, Ghassan
74, rue Trillium
Dollard-des-Ormeaux (Québec)
H9B 1T5
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-216313-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65429-5
Potvin, David
746, rue des Mésanges, app. 5
Saint-Antoine (Québec)
J7Z 6R8
PROCUREUR: Me Marie Bélanger
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Raymond, Rémi
22 Gérard
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 1W3
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-215127-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A15 Saint-Jérôme

M94-65441-0
Di Battista, Robert
136, 7ème Avenue
Lachine (Québec)
H8S 2Z3
ET DEMANDEUR-CÉDANT

Gagnon, Daniel
673, 11ème Avenue
Lachine (Québec)
H8S 3H1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-214703-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A12 Ouest de Montréal

M94-65442-8
Gelius, Argnoule
3327, rue Charles-Archer
Montréal (Québec)
H1Z 2B3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Rivest, Lionel
6694, rue Pierre-Auger
Montréal (Québec)
H1M 2X4
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-205147-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65447-7
9011-9652 QUÉBEC INC.
375, rue William Birks
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
J3V 1P3
PROCUREUR: Me Jean Chayer
ET DEMANDEUR-CÉDANT
2855-7114 QUÉBEC INC.
1605, Rue Verchères
Longueuil (Québec)
J4K 2Z6
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-215117-005A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A24 Saint-Bruno

M94-65450-1
Youssef, Samir
810, rue Ponsard
Brossard (Québec)
J4W 1Y9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Filipe, Paulo
1825, rue Agnes, app. 6
Brossard (Québec)
J4Z 1H1
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215205-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A02 Longueuil

M94-65453-5
Himo, Youssef
4410, Des Cagex, app. 4
Laval (Québec)
H7W 2S7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
RENTANTIN ET AL. EN SOCIÉTÉ
(Les Limousines Viaw et Cantin enr.)
168 chemin Pincourt
Masouche (Québec)
J7L 2W1
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-215949-001B
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La Province de Québec

M94-65456-8
El-Zawahery, Siham
658, rue Giraud
Laval (Québec)
H7X 3J3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
St-Onge, Claude
595, 38ème Avenue, app. 1
Lachine (Québec)
H8T 2B9
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-213394-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A12 Ouest de Montréal

M94-65459-2
Da Silva, Antonio
3455, Durocher
Montréal (Québec)
H2X 2C9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Cuenca, René
4230 Tracy
Saint-Hubert (Québec)
J3Y 6K9
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-212832-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65468-3
Bouda, Aïssa
1598, Amherst, app. 4
Montréal (Québec)
H2C 3L5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
MAHMOUD GHAYOUR & AL. EN SOCIÉTÉ
(S & M Taxi)
11823, Michel Sarrazin
Montréal (Québec)
H4J 2G4
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-216498-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65471-7
Saintlinor, Jacques
8261, Courval
Saint-Léonard (Québec)
H1P 2E4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Jean-François, Renaud
2076, Melissande
Laval (Québec)
H7A 3T5
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-209827-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65474-1
Semaan, Bassel
50, Avenue Hudson, app. 106
Mont-Royal (Québec)
H3R 1S9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Javanbakht Rezaei, Mohammad Ali
4311, Av. Old Orchard, app. 306
Montréal (Québec)
H4A 3B6
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-216103-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65475-8
Bédard, Réal
1341, Label
Blainville (Québec)
J7C 2N9
PROCUREUR: O'CONNOR, GREENS-PON
ET DEMANDEUR-CÉDANT
St-Jean, Marcel
(Gestion M.S.T.J. enr.)
13614, rue Turcot
Mirabel (Québec)
J7J 1H7
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-214364-007A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 274001 Mirabel
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Mirabel

M94-65476-6
2866-7616 QUÉBEC INC
8700, Langelier, Bur. 99
Saint-Léonard (Québec)
H1P 3C1
PROCUREUR: ANDRÉ J. NOREAU & ASSOCIÉS
AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS
7-M-215507-001A
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La province de Québec

M94-65484-0
Plouffe, Jean-Claude
6956, rue Azilda
Anjou (Québec)
H1K 3E1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Poiré, Monique
6956, rue Azilda
Anjou (Québec)

H1K 3A1
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-210738-001A, 002A et 003A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A11 Montréal

M94-65489-9
TAXI MAGOG ORFORD INC.
59, Sherbrooke
Magog (Québec)
J1X 2H3
AVIS DE PROPOSITION D'ACQUISITION D'INTERETS
9-M-215539-001A
9-M-215539-002A
9-M-215539-003A
9-M-215539-004A
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 204503 Magog
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Magog (V)

M94-65490-7
TAXI MAGOG ORFORD INC.
59, rue Sherbrooke
Magog (Québec)
J1X 2H3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Thériault, René
102 Martin
Eastman (Québec)
J0E 1P0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-207138-001A
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 204503 Magog V
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Magog

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-65434-5
Savaria, Gaston
(Taxi Savaria enr.)
5, St-Marc
Varennes (Québec)
J3X 1R8
DEMANDE DE PERMIS
CATÉGORIE REGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA REGION 205902 Varennes
FORMÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE:
Varennes

M94-65455-0
Pelland, Pierre
(Taxi Pelland Enr.)
347, rang St-Charles
Saint-Thomas (Québec)
J0K 3L0
MODIFICATION DE PERMIS
7-M-215457-003A
Le demandeur demande de délimiter à nouveau la région 205209 Saint-Cuthbert et les municipalités 52055 Saint-Barthélemy et 52060 Saint-Viateur pour qu'elles forment dorénavant une seule région qui se lira comme suit:
LA REGION 205211 Saint-Barthélemy
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS DE:
Saint-Barthélemy, Saint-Cuthbert, Saint-Norbert, Saint-Viateur et Sainte-Elisabeth

M94-65485-7
Elzawahery, Fadlallah
(Limousines A.B.C. enr.)
361, Corbin
Laval (Québec)
H7L 4X7
DEMANDE DE PERMIS
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La Province de Québec

M94-65488-1
LES ENTREPRISES CLAIR & NET LTÉE
9675, Papineau, suite 350
Montréal (Québec)
H2B 1Z5
DEMANDE DE PERMIS
SERVICE SPÉCIALISÉ LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La Province de Québec

TAXI AVIS PROPRIO MOTU

Consultez le texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

M94-17381-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉE
1470-7541 QUÉBEC INC.
20, Jardins-De-Mérici, app. 122
Québec (Québec)
G1S 4V4
REVOCATION DU PERMIS 2-Q-204831-001A DETENU PAR LA PARTIE INTIMÉE POUR NON-IMMATRICULATION, NON-PAIEMENT DES DROITS ET NON-EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

M94-17401-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉE
Daigle, Eric
52, rue des Érables
Saint-Luc (Québec)
J2W 1K1
REVOCATION DES PERMIS 5-Q-205801-001A ET 5-Q-205801-002A DETENUS PAR LA PARTIE INTIMÉE POUR NON-EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

CAMIONNAGE LOCAL ET INTRAPROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, c.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., c. C. 51).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assermentée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

Pour un dossier de Montréal (M) à Montréal mardi le 24 janvier 1995 à 10h00.

Pour un dossier de Québec (Q) à Québec jeudi le 26 janvier 1995 à 10h00.

M94-65382-6
LES ENTREPRISES CLAUDE DIMOUCHÉ INC.
1096 Rang
Brossard (Québec)
J0S 1K0
DEMANDE DE PERMIS
TIRAGE DE REMORQUES OU DE SEMI-REMORQUES
pour le compte de
SAMUEL & FILS &

Avis de la Commission des transports du Québec



**Commission
des transports
du Québec**

SUITE DE LA PAGE B 8

CARON, DANIEL
Les services DC enr.
22, St-Laurent
Délson (Québec)
J1P 1G0

DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

3101-7080 QUÉBEC INC.
(LES MESSAGERIES ECONO ENR.)
1735, Boul. Masson
Québec (Québec)
G1P 1G1

PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 33: messagerie et colis de moins de quarante-cinq kilos, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

GROUPE COURIM LTÉE
2797 rue Watt, local 1
Sainte-Foy (Québec)
G1P 3X3

DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

LAV-EAU MODERNE INC.
5055, rue Rideau
Québec (Québec)
G2E 5H5
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 28: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

Ouellette, Denis
(Récupération Z Enr.)
1310, Boul. St-Louis
Saint-Louis-de-France (Québec)
G8T 1G1
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

2312-4217 QUÉBEC INC.
(Station de Service Gérard Vézina Enr)
203, 6e Avenue
Dolbeau (Québec)
G8L 1X5
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

9008-3825 QUÉBEC INC.
210, rue Blouin
Saint-Anselme (Québec)
G0R 2N0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

9010-7426 QUÉBEC INC.
5200, Boul. St-Joseph
Trois-Rivières-Ouest (Québec)
G8Z 4L8
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

TRANSPORT C.L.J. INC.
110, Grenier
Robertsonville (Québec)
G0N 1L0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

D. & S. RIOUX LTÉE.
185, rue De La Montagne
Tourville (Québec)
G0E 2J0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC

BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 28: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

AVIS PROPRIO MOTU

Consulter texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
ALL CANADA MOVERS LTD.
6019, Russel Road
Gloucester, Ontario
K0A 1K0
REVOCATION DES LICENCES 6-Q-307853-001A ET 6-Q-307853-002A POUR NON PAIEMENT DES DROITS EXIGÉS ET NON PRODUCTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
Smith, Calvin L.
(C & M TRUCKING)
P.O. Box 99
Hayesville, VA (États-Unis)
22472
REVOCATION DE LA LICENCE 3-Q-306585-001A POUR NON PAIEMENT DES DROITS EXIGÉS ET NON PRODUCTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
Kennison, Michael K
R.R. 2, Box 20
No. Troy, VT, États-Unis
05859
REVOCATION DE LA LICENCE 8-Q-307190-001A POUR NON PAIEMENT DES DROITS EXIGÉS ET NON PRODUCTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
CASA GRANDE FREIGHT LINES INC
4, Colby Court
Lincoln Park, NJ, États-Unis
07035
REVOCATION DE LA LICENCE 7-Q-307191-001A POUR NON PAIEMENT DES DROITS EXIGÉS ET NON PRODUCTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
MAMMOET CANADA LIMITED
530, 736-6th Ave S.W.
Calgary, Alberta
T2P 3T7
REVOCATION DES LICENCES 9-Q-307314-001A ET 9-Q-307314-002A POUR NON PAIEMENT DES DROITS EXIGÉS ET NON PRODUCTION DU RAPPORT D'EXPLOITATION. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
INTIMÉ(E)
AMS TRANSPORTATION, INC
17, Wood Street
West Haven, CT, États-Unis
06516
REVOCATION DE LA LICENCE 9-Q-307199-002A POUR EXIGENCES NON RESPECTÉES QUANT AU FONDE DE POUVOIR. TOUTE PERSONNE INTERESSEE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

CAMIONNAGE EN VRAC

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication

M94-65371-9
Poulin, Germain Jr.
(Transport Germain Poulin)
355, Grand Boul. #1
L'Île-Perrot (Québec)
J7V 4X3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Poulin, Germain
(Les Entreprises Poulin & Leclair Enr)
355, Grand Boul. #1
L'Île-Perrot (Québec)
J7V 4X3
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-501728-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65373-5
FERME YVON LABERGE & FILS INC.
1112, rang St-Georges
Beauharnois (Québec)
J6N 3B8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Boucher, Jean
141, rue de l'Eglise
Mercier (Québec)
J6R 1R2
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-513427-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65376-8
PAYSAGISTES CARMINE & FILS INC.
2586, rue Bourgouin
Saint-Laurent (Québec)
H4R 2C3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bourdeau, Yves
(Yves Bourdeau enr.)
6133-A, boul. des Galeries d'Anjou
Anjou (Québec)
H1M 1V7
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-501011-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65377-6
Saint-Jean, Paul
209, rang St-Pierre
Saint-Jean-de-Mattha (Québec)
J0K 2S0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
McDuff, André
910, Principale, C.P. 98
Saint-Ambre (Québec)
J0L 1N0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-513077-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65378-4
Laroche, René
(Transport René Laroche Enr.)
566, rang Petit Beaulieu
Saint-Côme (Québec)
J0K 2B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
ROLAND HOGUE & AL. EN SOCIÉTÉ
(Hogues & frères enr.)
211, rue Ste-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E4
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-504905-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65380-0
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1994-1995
Matières: neige et glace
Dans le territoire de: Région 10
0-M-511852-001A
Longtin, Claude
565 Petite Côte
Saint-Mathieu, Québec
J0L 2H0
4-M-512393-001A
Longtin, Gérard
565 Petite Côte
Saint-Mathieu, Québec
J0L 2H0
2-M-514862-001A
STÉPHANE POISSANT & AL. EN SOCIÉTÉ
(Poissant et Fortier Transports)
1072, rue Principale
Saint-Michel, Québec
J0L 2J0

M94-65387-5
EMBELLISSEMENT 640 INC.
319, Grande-Côte
Saint-Eustache (Québec)
J7P 1E2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT BOUVRETTE & DORION INC.
208, Villeneuve
Saint-Eustache (Québec)
J7P 2E9
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-513904-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65388-3
9010-6287 QUÉBEC INC.
1039, rue Principale
Saint-Dominique (Québec)
J0N 1L0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Adam, Maurice
1039, rue Principale
Saint-Dominique (Québec)
J0H 1L0

TRANSFERT DE PERMIS
2-M-502222-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65390-9
RÉCUPÉRATION D'AUTO G. CARDINAL INC.
17, St-Joseph Nord
Saint-Philippe (Québec)
J0L 2K0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT STÉPHANE GAUMOND INC.
365, Principale, C.P. 489
Upton (Québec)
J0H 2E0
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-514283-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 1, GROUPE 2, GROUPE 3, GROUPE 4, GROUPE 7, LE SEL (CHLORURE DE SODIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES CHEMINS, LE CALCIUM (CHLORURE DE CALCIUM) DESTINÉ À L'ENTRETIEN DES CHEMINS, LES PRODUITS RESULTANT D'UNE DÉMOLITION, LES REBUTS DE BOIS AUTRES QUE CEUX PRÉVUS AU GROUPE 3

M94-65394-1
GESTION GÉRARD BOUTIN INC.
3100, de Beauvillage
Montréal (Québec)
H1L 5W7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TERRASSEMENT ET EXCAVATION TIMBOU INC.
3100, de Beauvillage
Montréal (Québec)
H4L 5W7
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-501354-003A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65404-8
R.L.D. LECLERC LIMITÉE
674, Route 393 Sud, R.R. 3
La Sarre (Québec)
J9Z 2X2
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTERETS
1-M-507834-001A-002A-003A

M94-65437-8
LES ENTREPRISES EN VRAC M.H. INC
17920, St-Louis
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2T 3H4
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTERETS
3-M-514309-001A

M94-65440-2
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1994-95
Matières: neige et glace
Dans le territoire de: Région 10

1-M-514004-001A
EXCAVATION RICHARD DUVAL INC.
343, ch. Lac Violon
Entrelacs, Québec
J0T 2E0

M94-65448-5
Bélanger, Claire
1880, Tricentenaire #7
Montréal (Québec)
H1B 3B1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Taillefer, Christian
2364, rue Lacordaire
Montréal (Québec)
H1N 2L9
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-510838-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65458-4
TRANSPORT JOHNVILLE INC.
4488, Route 251
Lennoxville (Québec)
J1M 2A3
MAINTIEN DE PERMIS - ACQUISITION D'INTERETS
1-M-514780-001A

M94-65460-0
Fortier, Francis
1128, chemin Chabot
D'Alembert (Québec)
J9X 5A3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fortier, Lucien
484A, rang 1 E
Saint-Guillaume-de-Granada (Québec)
J0Z 2C0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-514807-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65463-4
CAMIL BRUNEAU & AL. EN SOCIÉTÉ
(Transport Bruneau et frère enr.)
1269, Route Trans-Canadienne
Grand-Remous (Québec)
J0W 1E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
127756 CANADA LTÉE
212, place Antonio Matte
Mont-Laurier (Québec)
J9L 3J6
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-514472-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65466-7
H. MORAN ET FILS INC.
4, rue Paiement
Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard (Québec)
H9C 2H8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dodon, Jules
275, rue Martial
Saint-Calixte (Québec)
J0K 1Z0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-514155-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65467-5
St-Jean, Serge
(Transport Serge St-Jean)
212, terrasse du Jardin
Des Ruisseaux (Québec)
J9L 3G6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT GAETAN BERTRAND & FILS INC.
591, boul. des Ruisseaux, R.R. 4
Des Ruisseaux (Québec)
J9L 3G6
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-515226-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65470-9
Grégoire, Denis
881, chemin 4e Ligne
Saint-Valentin (Québec)
J0J 2E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bergeron, Claude
52-B, 24ième Avenue
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec)
J0N 1P0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-515075-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTE MATIÈRES

M94-65510-2
DEMANDE DE PERMIS SPÉCIAL
Saison hivernale 1994-95
Matières: neige et glace
Dans le territoire de: Région 10

8-M-512324-001A
TRANSPORT JEAN-GUY ST-JACQUES INC.
12571, rue Frénière
Mirabel, Québec
J0N 1K0
2-M-510449-001A
St-Jacques, Bernard
(Transport St-Jacques enr)
9125, croissant Dufresne
Mirabel, Québec
J0N 1K0
2-M-512411-001A
St-Jacques Sylvain
(Transport Sylvain St-Jacques enr)
3813, rue Chénier
Mirabel, Québec
J0N 1K0

3105-3630 QUÉBEC INC.
1155, Royale
Saint-Laurent (Québec)
G0A 3Z0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Gosselin, Michel
1155, Royale
Saint-Laurent (Québec)
G0A 3Z0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 0-Q-511120-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-17399-3
LES MACHINERIES ROGER N. NOËL INC.
110, chemin Vigneau
C.P. 203
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Noël, Roger
(Roger N. Noël enr.)
110, chemin Vigneau, C.P. 203
Cap-aux-Meules (Québec)
G0B 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-510252-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-17402-5
TRANSPORT GHISLAIN BOILY INC.
968, de la Lorraine
Saint-Jean-Christosime (Québec)
G6Z 2N9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT LIONEL BEAUMONT INC.
2215, Notre-Dame
Sainte-Foy (Québec)
G2E 3G4
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 7-Q-509234-003A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-17409-0
Plourde, Japhet
2455, Route 132 Est
Rivière-Hatchée
Le Bic (Québec)
G0L 1B0
PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Fillion, Berthier

Route 132 Est, C.P. 477
Le Bic (Québec)
G0L 1B0
PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 4-Q-500996-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-17413-2
LES EXCAVATIONS RÉAL BOSSÉ INC.
271, rue Principale
Saint-Antoine (Québec)
G0L 2J0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Boucher, Normand
93, Principale
Saint-François-Xavier-de-Viger (Québec)
G0L 3C0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-501463-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-40061-6
TRANSPORTEURS EN VRAC DE MASKI-NONGE INC.
2424, Paul Lemay
Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec)
J0K 1R0
PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
INTIMÉ(E)
Hélie, Diane
500, Rivière Bayonne Sud
Berthierville (Québec)
J0K 1A0
REVOCATION DE PERMIS ET RETRAIT DE PLAQUE
1-M-513055-001A
Le texte intégral peut être consulté au bureau de la Commission aux heures d'ouverture officielles.

M94-40062-4
TRANSPORTEURS EN VRAC DE MASKI-NONGE INC.
2424, Paul Lemay
Sainte-Angèle-de-Prémont (Québec)
J0K 1R0
PROCUREUR: ÉMOND ET HÉROUX
INTIMÉ(E)
Rémillard-Hélie, Mylene
506, Rivière Bayonne sud
Berthierville (Québec)
J0K 1A0
REVOCATION DE PERMIS ET RETRAIT DE PLAQUE
3-M-514127-001A
Le texte intégral peut être consulté au bureau de la Commission aux heures d'ouverture officielles.

Q94-17423-1
Fontaine, Jean-Claude
63 rue Principale, C.P. 42
Sainte-Germaine-du-Lac-Étchemin (Québec)
G0R 3B0
PROCUREUR: LABONTÉ & GAGNON
MODIFICATION DE PERMIS
Permis concerné: 2-Q-506581-002A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATÉRIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 1, 4 et 6
MATÉRIÈRES DEMANDÉES: TOUTES MATIÈRES

COURTAGE EN CAMIONNAGE EN VRAC
Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

M94-65451-9
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS EN VRAC DE L'OUTAOUAIS
4, Georges Bilodeau #103, C.P. 80051
Hull (Québec)
J8Z 3H9
DEMANDE DE MODIFICATION DES TARIFS ET DÉPÔT DE PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES
(Cotisation annuelle 1 400,00 \$)

Q94-17279-7
ERRATUM
Veuillez prendre note que dans la publication du journal Le Devoir du 10 décembre 1994, en page B-11, sous la rubrique AUTOBUS pour la demande 2-Q-000841-106-D rôle Q94-17279-7, on aurait dû lire la condition et restriction suivante: L'utilisation d'autobus de catégorie 2 est restreinte à des autobus de type scolaire dont le moteur ne fait pas saillie à l'avant.

Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-6414

Le Secrétaire
Léonce Girard

Québec

Avec qui déjeune-t-elle ce matin?



Offrez-lui Le Devoir, ses matins ne seront plus jamais les mêmes!

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
rés. _____ bur. _____
Code postal _____
Indications pour la livraison _____

J'inclus mon paiement par:
☐ Chèque ou mandat-poste ☐ Visa ☐ MasterCard ☐ American Express
No de carte _____ Expiration _____ Signature _____

Retournez ce coupon d'abonnement à l'adresse suivante:
Service des abonnements, **Le Devoir**,
2050, rue De Bleury, 9e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9

Informations:
Service des abonnements
Heures d'ouverture: 8h00 à 16h30, du lundi au vendredi
(514) 985-3355, 1-800-463-7559, télécopieur: (514) 985-3390
* Ces prix incluent les taxes provinciale et fédérale et sont valables jusqu'au 31 décembre 1994, pour les abonnements livrés à domicile seulement.
** Chèque ou mandat poste à l'ordre de Le Devoir Inc.

	Lundi au samedi	Samedi seulement
--	-----------------	------------------

LE DEVOIR

LES SPORTS

Le baseball entre dans une nouvelle ère

Les propriétaires imposent leur plafond salarial

Lourde de conséquences, la décision des propriétaires enclenchera d'abord la bataille juridique de la décennie, élimine la procédure de l'arbitrage salarial, crée une nouvelle catégorie de joueurs, oblige aussi 21 des 28 équipes du baseball majeur à réduire de 56,2 millions \$ leur masse salariale et balaie du revers de la main tous les gains obtenus par l'Association des joueurs au cours des 23 dernières années.

Washington (AP) — Le plafond salarial au baseball n'est plus une menace: il est en vigueur depuis hier matin.

Après avoir rejeté la dernière proposition des joueurs, les propriétaires du baseball ont cette fois-ci respecté leur heure de tombée et ont décidé à l'unanimité d'imposer un plafond sur la masse salariale de chacune des équipes. Les négociations sont rompues depuis jeudi soir.

Cette décision, qui enclenchera sous peu la bataille juridique de la décennie, élimine du coup la procédure de l'arbitrage salarial, crée une nouvelle catégorie de joueurs — les joueurs autonomes en liberté limitée.

Cette décision, qui enclenchera sous peu la bataille juridique de la décennie, élimine du coup la procédure de l'arbitrage salarial, crée une nouvelle catégorie de joueurs — les joueurs autonomes en liberté limitée, dont Jack McDowell, Jim Abbott, Ken Hill, John Wetteland et Marquis Grissom, les trois derniers des Expos. Elle oblige aussi 21 des

28 équipes du baseball majeur à réduire de 56,2 millions de dollars leur masse salariale et balaie du revers de la main tous les gains obtenus par l'Association des joueurs au cours des 23 dernières années.

Les propriétaires ouvrent par ailleurs la voie aux préparations de la prochaine saison avec des joueurs de remplacement — et évidemment tout ceux de l'Association des joueurs qui briseront les rangs. Cependant, les Blue Jays de Toronto ne peuvent utiliser de tels joueurs puisqu'une loi ontarienne les en empêche.

Hier, les joueurs devaient déposer un grief auprès du Bureau des relations de travail pour pratiques déloyales, le jour du 19e anniversaire de la création du marché des joueurs autonomes. Mais l'Association des joueurs doit en premier lieu deman-

der une injonction contre les propriétaires en Cour supérieure.

«S'il s'agit de la voie que nous devons emprunter, si c'est ce que les propriétaires veulent, alors ça ne sera pas beau à voir», a affirmé Cecil Fielder, joueur-étoile des Tigers de Detroit.

Les propriétaires avaient à deux reprises retardé leur décision — le 5 et le 15 décembre —, s'assurant la deuxième fois qu'un vote soit pris pour que le comité exécutif impose ce plafond salarial une semaine plus tard. Le comité a réglé la question par téléphone jeudi soir, décrétant son imposition à minuit une minute, hier matin.

«Il s'agit bien évidemment d'une décision lourde de conséquences, mais je sais que nous étions tous d'accord d'en arriver là, a confirmé Bud Selig, commissaire par intérim. Nous avons dit depuis le début que l'industrie du baseball avait besoin d'un redressement économique majeur et je suis déçu que la dernière proposition des joueurs ne réponde pas à nos attentes.»

«Ça ne sera pas beau à voir.»

— Cecil Fielder

Le négociateur des joueurs, Don Fehr, a qualifié le geste d'«écrit dans le ciel». Les joueurs du baseball majeur ont fait la grève le 12 août pour manifester leur désaccord sur le plafond salarial, annulant 52 jours et 669 matchs. Le 14 septembre, les propriétaires ont annulé la série mondiale, qui n'était pas présentée pour la première fois depuis 1904. «C'est un jour triste. C'est déplorables. L'estime que les propriétaires regretteront un jour cette décision, peut-être plus vite qu'ils ne le pensent.»

Les prochains efforts visant à reprendre les pourparlers pourraient très bien revenir à Jimmy Carter, l'ex-président américain qui a offert ses services. Fehr a aussi mentionné la possibilité que le conflit devienne désormais une longue bataille juridique. «Nous n'en sommes peut-être pas arrivés à la mi-temps.»

W. J. Usery, le médiateur nommé le 14 octobre par l'administration Clinton, a affirmé qu'il avait failli à sa tâche et qu'il allait faire le point avec le secrétaire du Travail, Robert Reich.

«Ce n'est pas de gaieté de cœur que je dois vous annoncer que les négociations sont rompues, a avoué Usery. Ça ne servait à rien de les poursuivre.»

PLAFOND ET MASSE SALARIALES

Voici la liste des salaires versés en 1994 par les équipes du baseball majeur (chiffres en millions de dollars fournis de la direction des équipes), les sommes qu'elles devront verser en 1995 en vertu de l'imposition d'un plafond salarial et le montant de la réduction nécessaire pour s'y conformer.

Équipe	1994	1995	Différence	Houston	40 724 728	39 104 375	1 620 353
Detroit	56 780 024	51 145 846	5 634 178	Cleveland	40 239 723	38 740 621	1 499 102
Atlanta	54 015 026	49 072 098	4 942 928	Chicago (LN)	38 924 936	37 754 531	1 170 405
SF	53 783 495	48 898 450	4 885 045	Seattle	38 494 139	37 431 433	1 062 706
Chicago (LA)	52 277 283	47 768 791	4 508 492	Californie	36 595 498	36 007 452	588 046
Toronto	51 461 770	47 157 156	4 304 614	St. Louis	34 734 086	34 611 393	122 693
NY (LA)	50 670 072	46 563 383	4 106 689	NY (LN)	34 355 341	34 327 334	28 007
Kansas City	48 733 109	45 110 660	3 622 449	Minnesota	32 771 479	34 243 314	0
Cincinnati	48 068 511	44 612 212	3 456 299	Milwaukee	30 445 458	34 243 314	0
Los Angeles	46 569 923	43 488 271	3 081 652	Colorado	30 205 243	34 243 314	0
Baltimore	44 589 165	42 002 702	2 586 463	Pittsburgh	29 828 970	34 243 314	0
Oakland	44 380 517	41 846 216	2 534 301	Floride	27 893 384	34 243 314	0
Boston	43 973 007	41 540 584	2 432 423	Montréal	24 268 772	34 243 314	0
Texas	43 097 772	40 884 158	2 213 614	San Diego	20 347 852	34 243 314	0
Philadelphie	41 254 674	39 501 834	1 752 840	Totaux	1 139 483 957	1 127 272 699	12 211 258

Ces sommes d'argent sont basées sur un alignement de 40 joueurs, incluant une moyenne pour les contrats à long terme, ainsi que tous les avantages sociaux associés, les frais médicaux, le fonds de pension, les assurances, les compensations, le salaire des employés d'appoint, les allocations de chômage et de bien-être social, les dépenses au camp d'entraînement, les repas, le per diem, les dépenses pour le match des étoiles, les frais d'hébergement et de transport, les salaires versés dans l'entre-saison et les bourses d'études.

Dernière semaine dans la NFL

Le sort entre leurs mains

MARIO SIMARD
PRESSE CANADIENNE

On peut classer les équipes en quatre groupes dans leur façon d'aborder le dernier weekend de la saison régulière dans la NFL.

Il y a celles qui sont déjà assurées du championnat de leur section, celles, qui doivent remporter leur dernier match pour se qualifier mais sont au moins maîtresses de leur sort, celles qui doivent l'emporter mais devront en plus obtenir des résultats favorables dans les autres matches et les autres.

Nouvelle-Angleterre (9-6) à Chicago (9-6) — Les Patriots pourraient se retrouver champions de la section est de la Conférence américaine s'ils l'emportent samedi et si les Dolphins de Miami subissent la défaite dimanche soir. Idem pour les Bears dans la section centrale de la Conférence nationale, qui pour ce faire doivent bien sûr l'emporter contre les Patriots mais aussi espérer des défaites des Vikings et des Lions.

Green Bay (8-7) à Tampa Bay (6-9) — Les Packers n'ont besoin que d'une petite victoire, contre les Buccaneers de surcroît! Mais l'affaire n'est pas aussi certaine qu'elle en a l'air. Les Packers sont inconsistants et présentent un dossier de 1-6 à l'étranger. Les Buccaneers ont remporté leurs quatre derniers

matches depuis qu'ils jouent sans pression.

Dallas (12-3) à Giants (8-7) — Les Giants ont besoin d'une victoire contre les Cowboys et d'une défaite des Packers pour mériter une place de meilleurs deuxièmes. Les Cowboys auront-ils envie de jouer?

Arizona (8-7) à Atlanta (6-9) — Avec juste un peu de chance, les Cards pourraient se faufiler dans les éliminatoires. Ils doivent l'emporter contre les Falcons et espérer des défaites des Giants (probable) et de l'une des deux équipes suivantes: les Vikings (probable contre les 49^{ers}) ou les Packers.

Kansas City (8-7) à Raiders (9-6) — Le match le plus intense de la semaine. Celle de ces deux équipes qui l'emporte mérite une place de meilleurs deuxièmes. Les Raiders pourraient aussi se qualifier malgré une défaite, pour autant que les Patriots perdent contre les Bears. Les Chiefs ont remporté neuf des 10 derniers matches entre les deux équipes.

Detroit (9-6) à Miami (9-6) — Seul match présenté le jour de Noël. Les Lions se qualifient s'ils l'emportent et seront même champions de section si les Vikings perdent le lendemain soir. Barry Sanders a besoin de 169 verges par la course pour devenir le troisième joueur de l'histoire à atteindre le plateau de 2000 en une saison.

FOOTBALL

LIGUE NATIONALE

Aujourd'hui	N.-Orléans à Denver
Arizona à Atlanta	Jets à Houston
Buffalo à India's	Pittsburgh à SD
Dallas à Giants de NY	Washington à Rams
Green Bay à TB	Demain
N.-A. à Chicago	Detroit à Miami
Phil'phie à Cincinnati	Lundi
Seattle à Cleveland	SF au Minnesota
KC à Raiders de LA	(Fin de la saison)

CONFÉRENCE AMÉRICAINE

Section Est	g	d	n	pp	pc	mo.
y-Miami	9	6	0	362	307	.600
N.-Angleterre	9	6	0	338	309	.600
Buffalo	7	8	0	331	346	.467
Indianapolis	7	8	0	297	311	.467
Jets de NY	6	9	0	254	296	.400
Section Centrale						
y-Pittsburgh	12	3	0	282	197	.800
y-Cleveland	10	5	0	305	195	.700
Cincinnati	2	13	0	243	376	.133
Houston	1	14	0	202	342	.067
Section Ouest						
x-San Diego	10	5	0	344	272	.667
Raiders de LA	9	6	0	294	308	.600
Kansas City	8	7	0	300	289	.533
Denver	7	8	0	319	366	.467
Seattle	6	9	0	278	288	.400

Conférence nationale

Section Est	g	d	n	pp	pc	mo.
x-Dallas	12	3	0	404	233	.800
Giants de NY	8	7	0	264	295	.533
Arizona	8	7	0	229	257	.533
Philadelphie	7	8	0	278	275	.467
Washington	2	13	0	296	391	.133
Section Centrale						
Minnesota	9	6	0	335	300	.600
Detroit	9	6	0	337	315	.600
Chicago	9	6	0	268	294	.600
Green Bay	8	7	0	348	268	.533
Tampa Bay	6	9	0	232	317	.400
Section Ouest						
x-San Francisco	13	2	0	491	275	.867
N.-Orléans	6	9	0	318	379	.400
Atlanta	6	9	0	307	379	.400
Rams de LA	4	11	0	265	341	.267

x- champions de section; y- assurés de jouer en séries.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

100 • 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL Achat-vente-échange 100 Visites libres 101 Propriétés à vendre 103 Condominiums et co-propriétés 105 Propriétés à revenus 115 Extérieur de Montréal 120 Laurentides 121 Cantons de l'Est 125 Hors-frontières 130 Maisons de campagne 132 Chalets 134 Terres-fermes 135 Terrains 150 Transactions diverses 151 Services immobiliers Location 160 App. et log. à louer 164 Condominiums à louer 165 Propriétés à louer 175 Maisons de campagne à louer 176 Chalets à louer	320 Ameublement 335 Bois de foyer 350 Animaux 400 • 499 OFFRES D'EMPLOIS 401 Postes cadre et professionnel 402 Éducation 405 Santé + serv. communautaires 408 Secteur culturel 410 Bureaux 415 Secteur informatique 420 Secteur vente 435 Restaurants et hôtellerie 440 Services domestiques 455 Emplois partiels + saisonniers 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES 501 Occasions d'affaires 508 Services financiers 510 Comptabilité 512 Déclaration d'impôts 515 Informatique et bureautique 520 Préparation de C.V. 522 Traitement de textes 523 Traduction, rédaction 529 Services professionnels 530 Cours 540 Santé 542 Massothérapie 543 Psychothérapie 544 Coiffure personnelle 546 Contomance, astrologie 550 Voyages 555 Garderie 560 Entretien, rénovation 564 Décoration intérieure 570 Tassement, paysagistes 575 Déménagement 600 • 699 VÉHICULES 675 Bateaux, yachts, voiliers 695 Automobiles
--	--

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

LASALLE - TRIPLEX design int. unique, luxueux. Prix réduit cause départ. Croissant tranquille, 416 av. pris htp. et fleuve. Occup. complète possible 1er déc. 274.000\$. Pas d'agents. 367-0829

VIEUX ST-LAMBERT, maison victorienne, 9 pièces, cachet unique, aménagement paysager remarquable. Pas d'agent. 466-4175.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

PLATEAU. Magnifique vue sur montagne, parc Lafontaine et centre-ville. 2 c.c., 2 s./d'eau, entrée lav./séch., 3 élect., portail 24h., plac., gym., réception, stat. int., éval. mun. 125 000\$. Soir ou répondre: 527-3423.

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14 h 30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**

Conditions de paiement: cartes de crédit



121

CANTONS DE L'EST

RÉGION RICHMOND. Très belle maison victorienne (1858) AUTHENTIQUE. Tout brique, toit ardoise, 3 étages, 2 foyers marbre, belles boiseries, bel escalier. 2 hectares paysagers, vue rivière.

JOYEUX NOËL
NICOLE GAUTHIER ENR.
Courtier Immobilier Agée
(819)826-2348 ou (514)676-9647.

125

HORS-FRONTIÈRES

COTE D'AZUR
Bord de mer, particulier vendis appart. 500 m.c., 2 terrasses + jardin 1000 m.c. Pieds dans l'eau. Site exceptionnel. Doit vendre. 852-9172.

FLORIDE: REVEZ-VOUS DU SOLEIL ET DE LA CHALEUR? Venez alors nous voir à Singer Island, près de West Palm Beach. Une oasis de beauté avec la plus belle plage au sud de la Floride. Nous avons un grand choix de maisons et de condos de 50 000\$ à 350 000\$ U.S. Maria: (407)845-2243 ou (407)845-1300.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

ARUNTSIC - GRAND 61/2
Métro H.-Sourasse, éclairé, tranquille. 7205. 382-4507, 387-2504.

CENTRE-VILLE. appartement entièrement meublé, 2 c.c., très ensoleillé. Idéal pour personne en transition. 286-9454.

METRO U. DE MTL. Côte-des-Neiges, haut de duplex, 900\$, grand 6 1/2, poêle, Frigidaire. 738-8040.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, 4 1/2, ascenseurs, chauffé, poêle/frigo. 849-7061.

OUTREMONT, face au Mont-Royal, 33 ch. Côte St-Catherine, 2 1/2, 3 1/2, chauffés, gym. 277-5873.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

164

CONDOMINIUMS À LOUER

PRES HOPITAL Maisonneuve-Rosemont, très beau, spacieux, lumineux 5 1/2, 2 chambres, 2 salles de bains, 2 stationnements intérieurs, grande terrasse, micro-ondes encastré, possibilité de cuisiner et réfrigérateur, sauna, piscine etc. tout confort. Libre immédiatement. 1100\$/mois, non-chauffé. Possibilité d'achat. Jour: 985-3336; soir: 388-2704.

ST-DONAT. Bord de l'eau, tranquille, 3 c.c., foyer, toutes commodités, moisaison Poss. d'achat. 354-5334.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

ST-MARTIN, vue panoramique, villa luxueuse, 4 c.c., piscine privée. A partir de 4.000\$/US/sem. 592-5800

VILLENNES, 20 km banlieue ouest de Paris, près gare et RER. Appart. 2 c.c., meublé. 932-1630.

175

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ILE D'ORLÉANS
Superbe maison 1840, vue sur le fleuve, foyer, 4 ch., semaine ou fin de sem. (418) 527-1573.

ST-DONAT/OUAREAU
Maison 2 1/2 et 1/2, 4 c.c., foyer, ens., propre, toute équipée, patios. Fêtes. 738-6824, (819)424-3624 (fin de sem.).

176

CHALET À LOUER

A MAGOG. Sur le lac, magnifique condo 1 ch., foyer, (514) 738-5656.

MAISON MOBILE 3 chambres. Fêtes et/ou saison. 1 km de Mont Sutton. 486-0684 (soir).

MONT ORFORD, Lac Stukely, 3 c.c., 2 foyers, 2 s. de b., tout équipé, grande luminosité, 700\$/mois + chauff. Saison. Mt. 739-9142, Eastman: (514)297-3004.

PRES DU MONT ORFORD. Chalet 6 pers., pour hiver complet. 584-2607.

ST-SAUVEUR, 3 1/2 meublé, foyer, courte et longue durée. 1-227-3237.

190

GARAGES À LOUER

WEST ISLAND, garage chauffé, hydroli secourable. 90.00\$/mois-volture. Rod Riggs, 697-9033.

251

BUREAUX À LOUER

LES JARDINS LE CORBUSIER
Espaces disponibles pour bureaux et commerces
800 à 10 000 p.l.c.a.
744-9742

309

COLLECTION MONNAIES, TIMBRES

A VENDRE en bloc. Collection timbres de France, tous neufs, sous Hawid. Plus de 3 500, (819) 563-7551.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

AMEUBLEMENT complet de bureau neuf et usagé. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

325

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

PIANO A QUEUE DE 15", bon son, bonne touche,